CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE SEANCE

LUNDI 19 MARS 2012 (18 h 30)
En Mairie (Hôtel de Ville - Salle Montgolfier)

Nombre de Membres	:	**33**
En Exercice	:	**33**
Présents	:	**27**
Votants	:	**32**
Convocation et Affichage du	:	**13 mars 2012**
Président de séance	:	**M. Olivier DUSSOPT**
Secrétaire de Séance	:	**Mme Aïda BOYER**

N°d'ordre de la délibération	N°de dossier		Délibération
			Finances Communales
41.2012	**1**	✓	Fixation des taux d'imposition communaux - Exercice 2012
42.2012	**2**	✓	Adoption du Budget Primitif - Exercice 2012 -Budget Principal
43.2012	**3**	✓	Autorisations de programme -Crédits de paiement
		✓	Adaptation des AP/CP en cours AP2005/03 «Réalisation de la Voie de Deûme»
44.2012	**4**	✓	Autorisations de programme - Crédits de paiement - Adaptation des AP/CP en cours AP2009/01« Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque »
45.2012	**5**	✓	Autorisations de programme - Crédits de paiement - Adaptation des AP/CP en cours AP2010/01 - «Requalification de la Place des Cordeliers»
46.2012	**6**	✓	Adoption du Budget Primitif - Exercice 2012 -Budget Annexe de la Régie de l'Eau
			Administration Générale
47.2012	**7**	✓	Maison des Services Publics (Gestion des cimetières) Service extérieur des pompes funèbres - Demande de renouvellement d'habilitation funéraire
			Ressources Humaines
48.2012	**8**	✓	Adoption du règlement intérieur de sécurité
49.2012	**9**	✓	Tableau des emplois 2012
			Education et Jeunesse
50.2012	**10**	✓	Organisation d'un forum santé - Demandes de subvention
			Politique de la Ville
51.2012	**11**	✓	Validation des montants de la participation communale dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
			Sports
52.2012	**12**	✓	Boulodrome Régis Perbet - Révision de la convention d'utilisation avec l'Association des Joueurs de Boules d'Annonay (ASJBA)
53.2012	**13**	✓	Octroi de subventions aux associations et clubs sportifs dans le cadre de la Charte Sportive - Répartition de l'enveloppe - Exercice 2012

Culture

54.2012	**14**	✓	Approbation du plan de récolement des collections du Musée Vivarois César Filhol appartenant à la commune d'Annonay
55.2012	**15**	✓	Approbation de la convention à intervenir entre le Collège des Perrières et la Commune d'Annonay dans le cadre du dispositif de classe à horaires aménagés (CHAM) avec une classe de 6ème
56.2012	**16**	✓	Versement d'une avance sur subvention au profit du Comité de Jumelage - Exercice 2012

Urbanisme

57.2012	**17**	✓	Modification du plan d'occupation des sols - Approbation
58.2012	**18**	✓	Dispositions favorisant les performances énergétiques et les énergies renouvelables -Dépassement des règles relatives à la densité d'occupation des sols
59.2012	**19**	✓	Cession de différentes parcelles situées à Varagnes -Annonay-au profit de Mme LEFEVRE-SEGUIN

Voirie-Infrastructures

60.2012	**20**	✓	Marchés forains – Approbation du nouveau règlement

Questions Diverses

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 19 mars 2012 à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

Etaient Présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN M. Patrick LARGERON - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - Mme Brigitte GONI.

Etaient Absents et Excusés :

M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à M. VALETTE) - Mme Danielle MAGAND (Pouvoir à M. MISERY) - Mme Céline LOUBET (Pouvoir à Mme SCHERER) - M. Christophe JOURDAIN (Absent, n'a pas donné pouvoir) - Mme Francine SIEGEL (Pouvoir à Mme COSTE) - M. François SIBILLE (Pouvoir à M. PLAGNAT).

Monsieur Olivier DUSSOPT

Juste quelques mots avant d'ouvrir les travaux habituels de notre conseil. Je voudrais vous dire et partager qu'après les assassinats de militaires à TOULOUSE et MONTAUBAN, c'est ce matin une école qui a été prise pour cible semble-t-il par le même tueur.

La violence, la mort, la haine qui entrent dans une école, c'est la République qui est attaquée dans ce qu'elle a de plus cher, c'est donc la République dans ce qu'elle a de plus grand, de plus fort, son unité qui doit répondre à cette barbarie et je forme le souhait, nous formons tous le souhait que l'assassin soit retrouvé, le plus tôt sera le mieux car c'est un danger majeur.

Et puis, il y a aussi la demande de protection et de sécurité qu'expriment des familles, qu'expriment aussi les communautés religieuses qui sont touchées car elles sont justement objet de haine.

La République c'est la laïcité et donc c'est aussi la liberté de religion et c'est la protection de tous ceux qui croient, comme d'ailleurs de ceux qui ne croient pas.

Ce soir, je vous invite à penser à cette école, à ces familles, à ces enseignants pour dire que nous aussi, nous n'oublierons rien, rien de ces enfants tombés dans ces conditions atroces, rien de ce Directeur d'école qui a vu sa fille assassinée comme nous n'oublierons rien de nos jeunes soldats.

Nous n'oublierons rien pour que la République à chaque fois soit plus grande et plus forte mais aussi parce-que la démocratie et la République seront toujours capables de défaire la barbarie.

Il y a des moments où nous devons tous être rassemblés, unis autour d'une cause qui dépasse chacun, chacune d'entre nous parce-que c'est la cause de l'unité nationale et parce-que c'est la cause de la République.

Et, en vous disant ces quelques mots, j'ai en tête ces vers d'Aragon :

« Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Tous deux adoraient la belle
Prisonnière des soldats
Lequel montait à l'échelle
Et lequel guettait en bas
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Qu'importe comment s'appelle
Cette clarté sur leur pas
Que l'un fût de la chapelle
Et l'autre s'y dérobât … »

Ces vers nous invitent au rassemblement autour des valeurs de la République et je vous invite à un moment de silence et de recueillement en hommage aux enfants et aux militaires tués cette semaine.

Une minute de silence est observée par le Conseil Municipal, le public, la presse locale et le personnel administratif présents.

Monsieur le Maire constate alors que le quorum est atteint puis, il donne les excuses et pouvoirs des membres absents.

Il indique également que sur les tables ont été déposés :

- Les plans parcellaires précisés portant sur la cession de différentes parcelles situées à Varagnes et qui feront l'objet d'une délibération.
- Ainsi que la convention-type à intervenir avec les porteurs de projet dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, également précisée.

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 13 février 2012

Monsieur Daniel MISERY, Mesdames Muriel BONIJOLY et Bernadette CHANAL indiquent qu'étant absents lors de cette séance, ils s'abstiendront.

Aucune autre observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal

Aucune observation n'est émise.

Monsieur le Maire déclare alors la séance du Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous propose, comme à l'accoutumée d'avoir un débat commun sur l'ensemble des délibérations budgétaires et évidemment un vote séparé pour chacune des délibérations.

Aucune objection n'étant formulée, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Antoinette SCHERER.

Intervention de Madame Antoinette SCHERER – 1ère Adjointe

LES CHIFFRES CLEF DU BUDGET PRIMITIF 2012

L'adoption du Budget Primitif 2012 se traduit comme vient de vous l'indiquer Monsieur le Maire, par 6 projets de délibération qui sont soumis ce soir au vote de notre assemblée.

- ➔ La fixation des taux communaux d'imposition pour l'exercice 2012,
- ➔ L'adoption du budget primitif 2012,

➔ Budget principal,
➔ Budget annexe de la régie municipale de l'eau,
➔ L'adaptation des autorisations de programme en cours de validité suivantes :

- AP2005/03 « Réalisation de la voie de Deûme »
- AP2009/01 « Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque »
- AP2010/01 « Requalification de la Place des Cordeliers ».

Mon propos sera de vous présenter **les chiffres clefs des propositions budgétaires 2012** qui sont formalisées par les délibérations que je viens de citer.

Des résultats repris par anticipation

Cette année, les résultats d'exécution 2011 ont pu être repris par anticipation. Nous n'aurons donc pas de budget supplémentaire. Par ailleurs, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de près de 2,7 M€, a été affectée au financement des investissements, c'est-à-dire un disponible de 1.8 M€ avec les restes à réaliser et le solde d'exécution de la section d'investissements.

Un nouveau cadre budgétaire pour 2012

Je vous rappelle que, par délibération du 19 décembre 2011, nous avons supprimé le budget annexe des Affaires Economiques pour intégrer dans le budget principal les quelques opérations qui concernent l'activité de location de salles du Centre Municipal de Déomas.

Les taux d'imposition 2011 seront reconduits en 2012

Notre ressource fiscale s'appuie aujourd'hui sur les seuls impôts « ménages ».

La progression du produit fiscal 2012 sera donc essentiellement le fruit de la revalorisation légale des bases, laquelle a été fixée en loi de finances initiale à + 1,8 %, contre 2 % en 2011.

Cette fiscalité « ménages » représente en 2012, environ 8,4 M€, près de 39 % de nos recettes réelles de fonctionnement, ce qui est en très faible progression depuis plusieurs années.

La Taxe d'Habitation assure, en 2012, environ 3,2 M€ de produits et le foncier bâti près de 5,5M€. Le foncier non-bâti reste marginal (0,07 M€).

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous nous étions engagés à ne pas augmenter, par les taux, la pression fiscale.

Les bases 2012 qui viennent d'être notifiées par l'Etat permettent d'observer qu'entre 2011 et 2012, les bases de taxes d'habitation et de foncier bâti ont augmenté, chacune pour leur part, de 2,61 %, tandis que les bases de foncier non bâti perdent 5,43 % mais comme nous le disions, c'est marginal.

Le choix de maintenir en l'état les taux d'imposition répond d'une part, à l'impératif de préserver nos ressources pour maintenir le niveau des services rendus à la population et d'autre part, à la volonté de poursuivre nos investissements structurants pour Annonay.

Ce choix témoigne aussi de notre détermination à préserver la situation des contribuables Annonéens, dans leur majorité modestes, qui sont confrontés depuis de nombreux mois à l'accroissement de leurs charges :

- Renchérissement de la facture énergétique,
- Hausse de la TVA,
- Envolée des prix de certaines denrées alimentaires,
- Déremboursement des soins et doublement de la taxe sur les mutuelles.

Ce choix en matière de fiscalité se traduit très concrètement par la première délibération qui vous est proposée ce soir avec le maintien des taux d'imposition, à savoir :

- **Taxe d'Habitation : 22,17 %**
- **Foncier Bâti : 27,39 %**
- **Foncier Non Bâti : 103,89 %**

L'équilibre général de la section de Fonctionnement

Les crédits ouverts en section de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 22,06 M€.

Le processus de « fabrication » du budget 2012 a été complexe. Comme nous l'avons expliqué lors du débat d'orientation budgétaire, le coefficient de rigidité des charges structurelles (charges de personnel, contingents obligatoires et frais financiers) par rapport à nos recettes réelles de fonctionnement affiche un niveau contraignant.

Nos marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement sont très étroites, et l'augmentation de nos ressources, qui progressent par le seul effet de l'augmentation des bases d'imposition, est en grande partie absorbée par la diminution des dotations de l'Etat.

Malgré ces contraintes internes et externes, en comparaison du budget consolidé 2011, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est de 195.780 €.

<u>Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 19,491 M€</u>

➔ ***Les charges à caractère général (chapitre 011)***, est un chapitre très sensible à l'inflation, s'élèvent à un peu plus de 3,9 M€ contre près de 3,8M€ en 2011. Elles **sont en progression de 1,8 %** par rapport à la prévision du budget consolidé de l'an dernier.

➔ Cette augmentation est en grande partie la résultante de l'application des clauses de révision de nos différents contrats : d'achats de prestation, de maintenance…

➔ Mais il ne faut pas oublier que sur un montant de charges à caractère général de 3,9 M d'euros, 1,1M sont des fluides soit près de 28 %. Or les énergies ont connu et vont connaître des pourcentages d'augmentation faramineux ! Il a donc fallu en tenir compte dans ce budget.

➔ ***Les charges « brutes » de personnel (chapitre 012)*** s'établissent à 11,53 M€, contre 11,27 M€ en 2011.

Cette progression est avant tout liée à l'évolution du SMIC et donc au reclassement indiciaire des grilles de rémunération les plus basses, à la réforme de la catégorie B et au GVT,

Par ailleurs, cette année, nous avons dû inscrire une enveloppe exceptionnelle de 70.000 € pour permettre aux agents territoriaux titulaires de valider les services qu'ils ont accomplis en tant que non titulaire.

L'impact est important cette année puisqu'à compter du 2 janvier 2013 les agents n'auront plus cette possibilité, et que les dépenses se concentrent sur l'exercice 2012.

Il convient toutefois de nuancer cette augmentation en évoquant les recettes provenant de la convention de mutualisation pour des agents communaux mis à disposition de la communauté de communes, recette qui approche les 1,3 M€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 3,29 M€ contre 3,3 M€ l'année dernière. Elles **restent donc stables par rapport à 2011.**

Un effort considérable a été fait afin de contenir nos dépenses malgré les fortes contraintes qui pèsent sur nous.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été inscrites à hauteur de 21,865 M€

Par rapport au budget consolidé 2011 **les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 207.066 €.**

➔ Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent, près de 66 % des recettes réelles de fonctionnement.

➔ Les dotations de l'Etat et les participations (chapitre 74) en représentent 24 %.

➔ Les 10 % restants correspondant au remboursement sur rémunérations, les produits des services, ainsi que les produits des locations et produits exceptionnels.

Parmi les facteurs explicatifs de cette légère progression, on peut mentionner :

➔ ***Une prévision révisée à la hausse des recettes liées aux droits de mutation***. Directement liés au volume de transactions immobilières réalisées, les droits de mutation ont témoigné l'année dernière d'un immobilier plutôt en bonne santé à Annonay. Toutefois, s'agissant d'une recette volatile et incertaine, la prévision est restée prudente.

➔ La ***progression d'environ 187.800 € de notre produit fiscal*** lié au seul effet des bases d'imposition. Mais cette progression sert essentiellement à compenser la perte que nous subissons une nouvelle fois sur les dotations de l'Etat,

➔ Avec une dotation forfaitaire qui perd 65.604 € par rapport à 2011,

➔ Et des allocations fiscales compensatrices qui diminuent elles aussi de 18.219 €.

En résumé, plus de 44 % de la progression du produit fiscal est ponctionné par la baisse des dotations de l'Etat.

➔ Enfin, nous avons intégré les ***recettes liées à la location des salles de Déomas*** autrefois comptabilisées au budget annexe des affaires économiques.

La dette : Annuité et Endettement

L'annuité prévisionnelle 2012 des emprunts s'élèvera à environ 2,7 M € dont environ 2,2 M€ de remboursement de capital, et sera ainsi équivalente à l'annuité 2011.

L'encours de la dette est par ailleurs en baisse puisqu'en 2011 nous avons remboursé 2,2 M € et mobilisé seulement 1,5 M € d'emprunt, contre les 2 M€ inscrits au BP.

Enfin nous **avons inscrit en section d'investissement pour l'exercice 2012 un emprunt d'équilibre de 1,6 M€.**

Notre capacité nette d'autofinancement

Je reste aujourd'hui encore **préoccupée par la manière dont l'Etat pèse, par la contrainte, sur les finances locales** alors que nous devons plus que jamais palier son désengagement, et continuer à investir pour maintenir, développer les services aux habitants de notre territoire.

Nous devons penser et construire l'avenir de notre ville, satisfaire au mieux les besoins de la population.

Nous devons rester volontaristes sur la gestion des dépenses, même si l'exercice a bien sûr ses limites. L'Etat a beau enjoindre les collectivités à ralentir leurs dépenses, l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales ces dernières années montre bien la limite de l'exercice.

Ce travail de grande vigilance sur l'évolution de nos dépenses on le doit beaucoup aux Adjoints et Conseillers Délégués qui se sont fortement impliqués, avec l'aide des services, pour rendre les meilleurs arbitrages possibles.

Il faut, Monsieur le Maire, cette année encore, leur dire un grand merci !

En dépit de ce contexte particulièrement tendu, nous avons malgré tout réussi à **dégager une capacité nette d'autofinancement prévisionnelle** d'un peu plus de **200.000 €.**

Les dépenses et recettes d'équipement

Les dépenses d'équipement sont inscrites dans le budget 2012 à hauteur de 6,3 M€.

Il s'agit uniquement de « mesures nouvelles », c'est-à-dire hors restes à réaliser 2011.

Cette enveloppe est comparable aux mesures nouvelles du budget primitif 2011 qui s'élevaient à 6,06 M €.

Depuis 2009, le volume des investissements connaît une hausse régulière avec un niveau moyen annuel de 4,45 M€ et un rythme de progression de 10% par an.

Le Compte Administratif 2011 devrait se traduire par un niveau d'investissement qui frôlera les 5M€ hors restes à réaliser.

Les crédits de paiement des **opérations inscrites en AP/CP** occupent très logiquement une part importante **(65 % de l'investissement total)** :

- ➔ 0,03 M€ pour l'achèvement de l'opération Voie de Deûme,
- ➔ 1,4 M€ pour la rénovation urbaine du Quartier du Zodiaque,
- ➔ 2,7 M€ pour la requalification de la Place des Cordeliers.

Les délibérations correspondantes, qui ont pour objet de recaler les enveloppes des autorisations de programme et la programmation pluriannuelle des crédits de paiement, vous seront proposées au cours de cette séance.

Les subventions d'investissement ont été inscrites pour un montant de 1,27 M €.

Enfin, des recettes de cessions ont été inscrites à hauteur de 0,6 M d'€.

Le budget annexe de la Régie de l'Eau

Avant enfin, de céder la parole à mon collègue Simon PLENET pour la présentation du **Budget Annexe de la Régie de l'Eau**, je voudrais remercier tout particulièrement le service des Finances pour son implication sans faille à nos côtés dans le processus complexe de construction du budget.

Merci de votre attention.

Intervention de Monsieur Simon PLENET

Au niveau du budget de la Régie de l'Eau, trois points ont conditionné à son élaboration :

- ➔ Tout d'abord, un bilan de deux années de fonctionnement de la Régie ,
- ➔ Mais également, l'aboutissement de notre schéma directeur qui nous a permis d'avoir une vision prospective sur les investissements à faire et notamment en identifiant bien les besoins pour la ville,
- ➔ Et bien sûr, le prix de l'eau que nous avons voté à l'automne dernier.

Nous avons donc un budget qui s'équilibre en section de Fonctionnement à 1 745 000,00 € et en section d'Investissement à 846 139,00 €. Je ne vais pas faire le détail mais simplement faire un zoom sur la section d'investissements.

Sur ces 846 000 € nous avons 735 000 € de dépenses d'équipement, 51 000 € de remboursement de capital d'emprunt et 60 000 € de dépenses d'ordre.

Sur les dépenses d'équipement, nous avons donc des frais d'études qui sont :

- ➔ La diagnose sur barrage, liée à la mise en conformité des périmètres de protection et donc qui est une analyse de la qualité de l'eau du barrage sur toutes ses couches en partant du fond du barrage jusqu'à la surface,
- ➔ Les études de sûreté technique sur le barrage en lui-même, sur l'ouvrage, qui est une exigence de l'Etat et qui coûtent 100 000 €,
- ➔ Des dépenses d'équipement pour 130 000 € concernant le renouvellement des équipements à la station de traitement,
- ➔ 100 000 € pour la radio-relève ou télérelève,
- ➔ 50 000 € de matériel de mise en œuvre de la facturation.

Nous avons également :

- ➔ Des travaux, avec le renouvellement des réseaux d'eau pour 245 139€,
- ➔ Un changement de vannes au niveau du barrage,
- ➔ Ainsi que la mise en place d'un système de détection, d'intrusion que l'on pourrait avoir au niveau des réservoirs comme de la station de traitement.

J'allais dire que globalement, il s'agit d'un budget qui se porte bien et qui assume pleinement nos choix, je les rappelle c'est avant tout :

- ➔ Une maîtrise publique de la gestion du service de l'eau donc avec une reprise en régie,
- ➔ Une baisse moyenne de 20 % du tarif de l'eau,
- ➔ Et surtout, la mise en place d'une tarification sociale puisque je rappelle que les 20 premiers m3 sont gratuits et correspondent aux besoins vitaux pour une famille et pour lesquels nous avons instauré la gratuité.

Voilà, donc pour le budget annexe de l'eau.

Intervention de Monsieur Olivier DUSSOPT - Maire

Je remercie à la fois Antoinette SCHERER et Simon PLENET pour leur présentation et souhaite à mon tour, souligner une évidence.

Le budget primitif que nous vous présentons et dont Antoinette SCHERER a rappelé les chiffres clefs, s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires que nous avons définies lors de notre dernière séance de Conseil Municipal :

- ➔ Pas d'augmentation des taux d'imposition,
- ➔ Maîtrise de nos dépenses de fonctionnement,
- ➔ Maintien de l'investissement à un niveau croissant et supérieur à la moyenne des dernières années,
- ➔ Et, trajectoire de désendettement de la Ville.

Je voudrais centrer mon propos sur 2 points :

- ➔ Dans un premier temps, sur la programmation de nos investissements qui est le reflet d'abord de notre volonté d'agir et aussi de notre détermination à améliorer le cadre de vie des Annonéens, en donnant au cœur de notre ville une image nouvelle, forte et plus attractive,

- ➔ Dans un second temps, je détaillerai le mode de financement de nos investissements car c'est aussi le reflet du soin que nous apportons à la préservation des équilibres financiers.

Antoinette SCHERER l'a dit, nous avons inscrit au budget de l'année 6,35 M€ de mesures nouvelles, hors reste à réaliser, au titre de la programmation de nos investissements.

En volume, nous sommes à l'équivalent et même un peu au-delà des mesures nouvelles inscrites l'année dernière, soit 6,10 M€, et donc, à un niveau supérieur aux 5 dernières années et très supérieur au niveau moyen des dix dernières années.

Lorsqu'on tient compte des restes à réaliser, l'on s'aperçoit que ceux-ci glissent évidemment d'une année sur l'autre, mais que le volume de dépenses réalisées est aussi croissant.

Antoinette SCHERER l'a rappelé tout à l'heure, 65 % de ces dépenses correspondent à des opérations conduites en autorisations de programme. En cela, nous nous inscrivons dans une démarche de programmation pluriannuelle de nos investissements, recommandée par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport.

« Programmation pluriannuelle », c'est aller au-delà de la simple annualité budgétaire, c'est essayer d'anticiper, s'adapter ; mais aussi piloter nos plus grosses opérations d'investissement au plus près du terrain en limitant les risques structurels et la remise en cause de nos fondamentaux budgétaires.

Si la Ville change c'est grâce à une priorisation de nos investissements en direction du renouveau urbain.

Cette année, c'est une enveloppe de 5,26 M€ directement fléchée sur la revitalisation de notre cité, la rénovation urbaine et l'amélioration de notre cadre de vie :

➔ **Avec 1,4 M€ de crédits de paiement pour la rénovation urbaine des quartiers Nord autour de Zodiaque.** Nous avons là un programme qui avance bien, en partenariat avec Vivarais Habitat, cela fera l'objet d'une délibération de modification d'autorisation de programme avec un chiffre ramené de 1.6 M€ à 1.4 M€,

➔ **Avec 190 000€ pour l'amélioration des conditions de circulation en ville et notamment :**

- *Les travaux engagés depuis janvier afin de fluidifier la circulation autour de la nouvelle gare routière et aujourd'hui la difficulté est résorbée,*
- *La mise à double sens du bas de l'avenue Jean-Jaurès rend la circulation plus aisée dans ce secteur et la création de 2 giratoires devant la MJC et le bas de la rue Maurice CHOMEL sécurise 2 carrefours jugés particulièrement dangereux même si l'actualité récente a montré que la vitesse restait un facteur particulièrement grave de danger sur cette voie.*

➔ **Nous avons aussi 400 000 M€ pour le PNRQAD**

La convention PNRQAD signée le 30 janvier dernier nous permet d'engager la phase opérationnelle de ce programme de réhabilitation de notre centre ancien,

➔ *Les crédits inscrits au budget 2012 portent sur les 2 volets de ce programme,*
➔ *Avec une enveloppe de 68 500 € pour l'aide à la rénovation de logements,*
➔ *Et, une autre enveloppe de 283 000 € ciblée sur des aménagements urbains.*
➔ *Par ailleurs, nous avons prévu 48 000 € pour diligenter une étude patrimoniale en vue de la création d'une AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine) afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine, public comme privé, de ce quartier ancien de notre ville, et je salue à ce sujet le travail de Muriel BONIJOLY et de Daniel MISERY en matière de préservation du patrimoine.*

➔ **Parmi ces 5.26 M€, nous avons aussi 2,7 M€ de crédits de paiement pour la requalification de l'espace des Cordeliers.**

➔ *Le projet de cœur de ville qui entre dans une nouvelle phase avec la rénovation des réseaux secs et humides (partant du principe bien évident qu'il est opportun de changer ces réseaux avant la réalisation des travaux d'embellissement), puis ensuite, des abords de l'espace des Cordeliers et de la place elle-même d'ici la fin de l'année.*

➔ *Après la mise ne service de la nouvelle gare, c'est au tour du rez-de-chaussée du Parking de la Valette de se transformer en 93 places de stationnement. Cet espace sera ouvert d'ici la fin du mois, ces 93 places compenseront les 55 supprimées sur les Cordeliers où en plus, une quinzaine d'arrêt-minute seront prévus.*

➔ *Les travaux se porteront au plus près des Cordeliers avec d'abord, l'aménagement de la placette située au débouché de la voie de Deûme, à l'emplacement de l'immeuble démoli. Puis ensuite, je le disais tout à l'heure, les abords de la place et la place.*

➔ *L'avancement de cette opération nous permet en outre de réviser à la baisse, et cela mérite d'être relevé, de 1M€ l'enveloppe affectée à l'autorisation de programme.*
Cette baisse de l'APCP d'un million d'euros est possible car les marchés sont attribués et que nombre d'entreprises ont répondu à des niveaux inférieurs aux estimations du maître d'oeuvre.
L'enveloppe initiale était de 6,723 millions d'euros (sans compter l'option d'un niveau supplémentaire à la Valette)elle est donc ramenée à 5.723 millions TTC soit 1 M€ en moins en l'état des marchés tels qu'ils ont été attribués.

Il faut souligner aussi, que dans le respect du Code des Marchés Publics et de la Commission d'Appel d'Offres, nombre d'entreprises locales ont obtenu des marchés et c'était aussi une de nos inquiétudes et de nos préoccupations puisque nous savions que nous allions avoir recours à des entreprises particulièrement spécialisées. J'ai en tête notamment des lots de terrassements, de serrureries, un gros lot d'électricité qui ont été attribués à des entreprises locales.

➔ **Nous allons aussi consacrer quelques crédits (environ 90 000 euros) à des travaux de voirie et une étude de programmation sur le quartier de Fontanes, mais aussi pour « solder » l'opération voie de Deûme avec 0.3M€ en dépenses et cela fera aussi l'objet d'une modification de l'AP/CP.**

➔ **Par ailleurs, presque 500 000 euros (0.476M€) seront consacrés aux aménagements de voirie et d'espaces publics :**

➔ **Avec 201.000 € pour des revêtements de chaussée** *(au Hameau de Châtinais, sur le Chemin de Mirecouly, sur le chemin de la Muette et la rue Léo Lagrange, au cimetière, pour l'aménagement des parkings de l'école de Font Chevalier et du stade René Garnier, et enfin à la création du Square du 19 mars), travaux réalisés,*

➔ **Nous allons aussi consacrer 80.000 € à la dernière phase de la montée des Aygas** (*en lien avec les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement). C'est une opération attendue par le quartier depuis longtemps,*

➔ **Nous consacrerons 70.000 € pour des aménagements de sécurité divers** *(avec par exemple des ralentisseurs pour le chemin Villedieu***,** *des aménagements pour les Personnes à Mobilité Réduite) mais aussi la stabilisation du fossé de la*

rue Louis et Marc Seguin ou encore l'étude d'un giratoire au bas de l'allée de Beauregard pour sécuriser ce carrefour particulièrement accidentogène.

➔ **71.000 € seront aussi consacrés pour l'aménagement d'espaces publics** (avec les 2/3 de ce programme affectés à la *remise à niveau et changements des jeux dans les cours d'écoles dont beaucoup ne répondent plus aux normes de sécurité) ce qui a impliqué que nous soyons obligés d'en démonter certains.*

➔ **54.000 € seront aussi affectés à diverses opérations telles que** (*la modification ou le changement de poteau incendie, de candélabres et feux accidentés, ou encore à l'achat de mobilier de voirie).*

Les équipements sportifs, culturels et éducatifs, ainsi que l'accompagnement des associations sont dotés à hauteur de 589.600 € d'investissement cette année :

➔ **Avec 187.000 €** *pour nos écoles (travaux et mobilier),*

➔ **Avec 12.500 € pour l'école de musique** *(pour l'achat d'instruments et des aménagements de salles)* **et 2.000 € pour la conservation de nos archives** *(microfilmage),*

➔ **Avec 94.500 € de complément pour la salle des fêtes** *(afin de rénover au cours de l'été la façade extérieure et prévoir un équipement vidéo) -après que l'intérieur ait été entièrement refait-*

➔ **Avec 190.600 € pour les équipements sportifs** *(Nous pouvons citer entre autres, la mise en sécurité de la salle de boxe, le complexe de Vissenty (avec le changement des vasistas des vestiaires, la liaison entre le terrain herbeux et synthétique, …), le boulodrome René GARNIER (avec la rénovation du chauffage et le branchement sur gaz de ville), le Parc de Déomas (avec notamment la création de vestiaires pour les équipes féminines), ou la prévision d'un Fonds de concours au profit de la CCBA pour le sol de la halle Guy LACHAUD si la Communauté de Communes devait et pouvait s'engager dans sa rénovation cette année ou l'année prochaine.*

➔ **Avec 103 000 € pour accompagner des associations sur le volet investissement.**

Il s'agit de trois opérations particulières :

- La séparation des locaux occupés par la MJC et ceux occupés par le Foyer des Jeunes Travailleurs pour assurer plus de sécurité dans ces locaux partagés,

- La construction d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite qui fréquentent le CAMPS géré par l'APAJH, rue St Prix Barou,

- Et enfin, avec l'accompagnement du GOLA pour des travaux d'économies d'énergie réalisés sur des bâtiments qu'il occupe.

En plus de ces presque 600 000 € d'investissements pour les bâtiments sportifs, culturels et associatifs, nous prévoyons aussi une enveloppe de 281 000 € plus spécialement dédiée à certains bâtiments

- ✓ *Avec 100 000 € pour aménager l'ancienne école des Perrières depuis longtemps désaffectée au titre de sa vocation scolaire et qui accueillera d'ici 2013 plusieurs associations,*
- ✓ *Avec 35 000 € pour quelques travaux à l'hôtel de ville et à la Maison des Services Publics,de chauffage notamment,*
- ✓ *Avec 10 000 € pour protéger nos bâtiments cultuels de la foudre et des nuisances dues aux pigeons,*

✓ *Et enfin avec 136 000 € pour poursuivre nos mises aux normes (électricité, chaufferies et ascenseurs) en réaliser quelques travaux dans divers bâtiments communaux en dehors de l'Hôtel de Ville et de la MSP.*

Par ailleurs, et dans un autre domaine, une enveloppe de 176.800 € est aussi consacrée aux moyens donnés aux services municipaux *(Véhicules, Nouvelles technologies (informatique, logiciels …), Mobilier administratif, matériels techniques, outillages).*

Enfin, nous avons réservé une enveloppe de **45 000 €** réservés pour engager en cas de besoin des **études de faisabilité** dans les domaines de la voirie et des bâtiments. Je pense notamment à la sécurisation de l'avenue Daniel Mercier, et la nécessité d'y ralentir la vitesse des véhicules.

***

Après cette revue de projets pour 2012 je souhaite m'arrêter sur les moyens recherchés et mis en œuvre pour leur financement.

C'est là un des enjeux majeurs : il faut agir, il faut rénover la Ville, sans mettre en danger les équilibres budgétaires, sans augmenter les impôts, et même en allégeant la charge de la dette. C'est ce que nous faisons depuis maintenant 4 ans.

Le mode de financement de nos investissements

Notre plan de financement de nos investissements 2012 est assuré par 3 grands blocs de ressources.

Je vais les aborder par ordre d'importance en volume.

En premier lieu les dotations, subventions et produits de cession.

Ce premier ensemble, qui s'élève à 2 772 665 €, et cela assure 43% de notre besoin de financement.

Il est formé du **FCTVA**, toujours proportionnel au niveau de nos investissements, de la dotation pour les **amendes de police** et de la **taxe d'aménagement** (ex-TLE) pour **973 000 €.**

A cela, s'ajoutent les subventions d'investissement pour 1 189 665 €

➔ Il s'agit d'abord des prévisions d'encaissement de subventions au titre des autorisations de programme :

- Pour la requalification de la place des Cordeliers à hauteur de 362 900 €
- Pour la rénovation urbaine du quartier du Zodiaque à hauteur de 400 000 €
- Enfin le solde des financements pour la Voie de Deûme : 248 200 € (y compris l'indemnité de 118 200 € allouée fin 2011 par l'Etat, dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs, pour la mise en œuvre du piège à corps flottants). Rappelons que nous tenons aujourd'hui en matière de prévention des risques les engagements pris mais non mis en œuvre en 2005 lors de l'autorisation de travaux accordée par l'Etat.

➔ Viennent ensuite les financements obtenus au titre de la DETR soit 41 000 € pour les travaux dans les écoles, les financements adossés aux opérations PNRQAD & Fontanes soit 105 000 €, enfin 32 565 € d'autres subventions.

Enfin et Antoinette SCHERER l'a souligné, nous envisageons une recette de 610 000 € au titre des cessions :

➔ *depuis quelques années nous agissons sur ce mode de financement et j'ai indiqué ici même l'année dernière qu'il fallait privilégier cette piste lorsqu'il s'agit d'éléments*

du patrimoine qui n'ont aucune utilité pour la collectivité, voire qui nous coûtent beaucoup en entretien.

➔ *Pour autant nous savons tous que c'est une source de financement aléatoire et au-delà de la recette escomptée c'est bien entendu la gestion rationnelle de notre patrimoine que nous ciblons afin d'optimiser l'occupation de nos locaux et d'en réduire à terme les coûts de fonctionnement et notamment énergétiques.*

Examinons ensuite l'épargne nette et la reprise de l'excédent 2011 disponible

Ce second ensemble, qui s'élève à 2 031 782 €, assure 31,5 % de notre besoin de financement. C'est une part considérable de notre financement, supérieure à la moyenne des communes de même strate et cela montre que nos efforts en matière de maîtrise des charges de fonctionnement sont payants.

En effet, nous ne pourrions pas atteindre ce niveau d'autofinancement si les dépenses de fonctionnement dérivaient.

L'exécution budgétaire 2011 se solde par un excédent disponible de 1 804 382 €. Nous reviendrons bien entendu en détail sur l'année écoulée au moment du vote du compte administratif.

Mais je tiens à souligner que nous avions prévu pour 2011, un excédent prévisionnel de 304 000€ et que le pilotage de nos recettes et de nos dépenses nous ont permis de réaliser un excédent bien supérieur.

Cet écart s'explique principalement par des dépenses de fonctionnement plus basses que prévues et donc pilotées, par une augmentation forte des droits de mutation qu'Antoinette SCHERER a évoqués mais par prudence, au budget 2012 nous avons inscrit moins que ce que nous avons réalisé en 2011 y compris car en 2011 un certain nombre de mesures fiscales ont anticipé certainement quelques ventes et mutations. Cette augmentation reste aussi le signe d'une certaine vitalité du marché de l'immobilier même si nous savons aujourd'hui comme partout en France, il y a un ralentissement fort dans ce secteur.

Aujourd'hui, mon propos s'attache à mettre en évidence une décision en particulier, comme chaque année, nous avons décidé **de consacrer intégralement l'excédent de l'année précédente au financement de nos investissements**.

Nous aurions pu choisir de soulager un peu notre fonctionnement notamment en regard des contraintes qui pèsent sur nos finances locales.

Nous avons évoqué ces contraintes lors du dernier Conseil Municipal et j'ai en tête les propos tenus tout à l'heure par Antoinette SCHERER qui soulignait ce constat assez ahurissant : la progression de notre produit fiscal par les bases est absorbée pour 44 % par la baisse des dotations d'Etat !!!

Et, si l'on ajoute à cette baisse des dotations de fonctionnement, les baisses des crédits du CUCS et du PRE, c'est plus de 60 % de notre progression de recettes qui est absorbé ou en tous cas atténué par la baisse des différentes dotations de fonctionnement de l'Etat.

Pour les dotations qui nous ont été notifiées, c'est près de 80 000 euros de baisse des dotations de l'Etat que nous devons compenser.

Si on ajoute les subventions que j'évoquais sur le secteur « politique de la ville » et celles du programme de réussite éducative, ce sont près de 110 000 euros que nous perdons par rapport à 2011.

Avec mon équipe municipale, malgré ces difficultés, nous avons avec ce budget fait d'autres choix :

- ➔ *D'abord, celui qui consiste à « Penser et construire l'avenir de notre Ville »,*
- ➔ *Mais aussi de mobiliser nos dépenses d'équipement sur le renouvellement urbain par le montant des crédits accordés,*
- ➔ *Par le choix de préserver l'avenir en ne mettant aujourd'hui en aucun cas nos équilibres financiers de demain en péril ,*
- ➔ *Mais aussi par un choix de mobiliser l'excédent d'hier au seul financement des investissements.*

Malgré les obstacles rencontrés, que ce soit pour faire face à aux ruptures subies dans la dynamique de nos recettes, que ce soit dans la confrontation aux facteurs d'accélération de nos dépenses courantes, et je pense notamment à l'augmentation du prix de l'énergie, **nous dégageons en définitive pour 2012, une épargne nette prévisionnelle de près de 230 000 €.**

C'est un niveau certes modeste, un peu en recul par rapport au budget 2011 qui affichait une épargne prévisionnelle plus proche des 300 000 €, **mais nous nous sommes fixés pour objectif de faire « grandir » cette épargne tout au long de l'exercice 2012, comme nous l'avons fait en 2011, à travers un suivi rigoureux de notre exécution budgétaire.**

Il faut aussi noter que la diminution de cette épargne nette prévisionnelle de 78 000 €, est égale à la baisse des dotations de l'Etat en fonctionnement.

<u>Venons-en enfin au pilotage de la dette</u>

Le bouclage du financement de nos investissements 2012 c'est bien entendu l'emprunt et c'est le troisième poste de recettes. Compte tenu de ce qui précède, **il entrera pour 25,5 % dans le plan de financement de nos investissements**.

Nous n'avons jamais fait du désendettement un dogme absolu, nous nous sommes plusieurs fois exprimés et expliqués à ce sujet. Je pense que le recours à l'emprunt est légitime lorsqu'il s'agit de financer des projets dont l'utilité est à moyen et long terme.

Je ne fais pas non plus de l'emprunt la simple variable mathématique d'ajustement qui permet d'équilibrer le budget. Car ce serait prendre le risque d'une réduction de nos marges et d'une dérive de nos frais financiers.

Dans le droit fil des orientations budgétaires portées devant cette assemblée, j'ai demandé une vigilance toute particulière sur le niveau de l'emprunt que serions amenés à inscrire au budget.

D'abord en regard des **incertitudes qui continuent de peser sur la qualité de l'offre bancaire en 2012**. La crise, dont nous ne sommes pas sortis, tend à faire augmenter les taux d'intérêts. Nous payons aussi là la dégradation de la politique budgétaire et fiscale de l'Etat.

Par ailleurs, nous savons combien les banques sont aujourd'hui frileuses. Nombre de collectivités n'ont pas de réponse à leurs demandes de crédit.

Ensuite, je ne veux surtout **pas « charger » notre annuité d'emprunt sur les prochaines années** car nos marges de manœuvre, on l'a vu, se réduisent pour assurer le niveau et la progression de notre épargne de gestion et donc notre capacité à faire face à un « service de la dette » qui irait croissant.

C'est pour cela, qu'en inscrivant 1 645 000 € d'emprunt nouveau cette année, nous atteignons cet objectif, et au-delà c'est s'engager sur une perspective de désendettement

de 500 000 € puisqu'en 2012 nous devrions rembourser près de 2 145 000 € de capital au titre des emprunts souscrits et en empruntant qu'1 645 000 €, c'est une baisse de la dette de 500 000 €.

Fin 2012, la dette de la Ville devrait s'élever à environ 15.2M€ contre 20.8 lorsque nous sommes arrivés en 2008.

Nous sommes satisfaits d'avoir conduit cette politique de désendettement sans renoncer aux investissements nécessaires ni augmenter les impôts.

***

En guise de conclusion je résumerai ce budget en 3 points :

- ➔ D'abord, le maintien d'un effort constant d'investissement en priorisant la revitalisation du centre et en nous donnant les moyens de rendre attractif notre territoire,
- ➔ Ensuite, la maîtrise de nos dépenses courantes malgré la tourmente des contraintes accrues qui pèsent sur les finances locales,
- ➔ Et enfin, la préservation des équilibres financiers en limitant l'appel à l'emprunt.

Comme je l'indiquais au début de mon intervention, nous sommes au rendez-vous des orientations budgétaires définies lors du dernier conseil municipal.

Nous sommes au rendez-vous des orientations et des priorités que nous suivons depuis 4 ans maintenant :

- Pas d'augmentation d'impôts,
- Maîtrise du fonctionnement,
- Maintien de l'investissement,
- Et baisse de la dette de la Ville.

Je veux terminer en remerciant l'ensemble des membres de mon équipe municipale et en particulier Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, pour leur contribution à la préparation de ce budget.

Remercier aussi l'ensemble des services, et évidemment tout particulièrement le service des Finances pour le travail fourni et leur aide précieuse tout au long de l'année tant pour construire le budget que pour le piloter.

Le débat est ouvert.

Monsieur Eric PLAGNAT

Avant toute chose et avant de passer la parole à Brigitte GONI pour quelques questions sur le budget, vous me permettrez une petite introduction, forcément un budget c'est un moment important c'est la traduction des différences de choix politiques entre la majorité et l'opposition et la concrétisation et le résultat aussi de vos choix.

C'est donc un moment important de la vie démocratique. Je ne peux donc que regretter le changement de date de dernière minute de la Commission des Finances qui a empêché les membres de l'opposition de participer à cette commission et d'avoir un accès libre à une juste information.

Cette commission était prévue de longue date le lundi 12 mars. Elle peut effectivement changer de date, ce n'est pas interdit, elle a été avancée au vendredi 9 mars sans que l'opposition soit prévenue. Nous avons reçu pour notre part, les convocations entre mardi 6 mars au matin et lundi pour certains d'entre nous, donc à titre personnel, c'est le soir même en rentrant effectivement du travail que j'ai pu prendre connaissance ainsi que François SIBILLE de cette convocation.

Pas un mail, pas un appel téléphonique pour prévenir de ce changement alors que c'est habituellement l'usage. Souvent, vos services notamment quand il y a besoin d'assister à une réunion parce-que le quorum n'y serait pas, pour une Commission d'Appel d'Offres par exemple, un appel téléphonique, un mail prévient l'opposition, c'est légitime et habituellement le cas, je le reconnais, mais sur une commission aussi importante que la Commission des Finances, je ne peux que regretter cette absence de débat et d'information préalable de l'opposition.

Vous me permettrez aussi de remarquer que le Budget Primitif Principal présenté ce soir, n'a été ni discuté ni préparé dans les commissions concernées. Pourtant, alors qu'un gros projet comme la place des Cordeliers vient phagocyter les autres investissements, il aurait été normal de débattre des priorités dans chaque commission, ce qui n'a pas été le cas mais vous me permettrez encore une fois de regretter effectivement ce manque d'information étonnant sur la Commission des Finances.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT juste pour vous répondre, la Commission des Finances a été avancée au vendredi 09 mars et les convocations pour cette commission ont été signées et expédiées le 02 mars, si elles sont arrivées à la date que vous indiquez et que je ne remets pas en cause, j'en suis désolé mais en terme de délai réglementaire, les choses ont été respectées.

Monsieur Eric PLAGNAT

J'entends bien Monsieur le Maire.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Signée le 02 mars, expédiée le jour même.

Monsieur Eric PLAGNAT

Pourquoi pas d'appel, pas de mail alors que c'est l'habitude, la tradition et l'usage ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Cela je ne saurai vous répondre mais en tous cas, les délais ont été respectés.

Quant à la Place des Cordeliers, de nombreuses discussions ont eu lieu, des réunions se sont déroulées par ailleurs et il n'y a rien de très nouveau, sinon le recalage qui devrait vous faire plaisir, d'un million d'euros en moins.

Par contre, je tiens à souligner que lors du dernier Conseil Municipal à la suite d'un échange entre Simon PLENET et François SIBILLE, il avait été proposé par Simon PLENET un rendez-vous de travail pour faire le point sur l'intégralité du financement de la Place des Cordeliers, ce rendez-vous a été proposé il y a 10 jours maintenant à François SIBILLE, qui l'a refusé c'est dommageable aussi, mais il y aura certainement d'autres occasions.

Enfin, je crois que les difficultés que vous avez rencontrées à être présent en Commission des Finances, ce sont répétées par ailleurs puisque vous n'étiez pas présent non plus ni à la Commission Sports, ni à la Commission Solidarité.

Monsieur Eric PLAGNAT

Pour laquelle je suis membre suppléant. J'étais effectivement présent à la Commission Urbanisme.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je parlais de l'ensemble de votre groupe Monsieur PLAGNAT.

Madame Brigitte GONI

Je souhaiterais évoquer deux points du budget, à la section de fonctionnement, page 18 :

Chapitre 6119 – Autres prestations de services qui passe de 114 195 € à 339 100 € qu'en est-il ?

Madame Antoinette SCHERER

Effectivement, il y a tout d'abord une enveloppe de 40 000 € supplémentaires pour la location et l'entretien des vêtements de travail.

Vous savez peut-être que nous avons supprimé l'usage des bons dits « de vêtements», qui avaient cours en Mairie et qui ont donc été remplacés par d'abord, des achats de vêtements de sécurité et des tee-shirts qui sont sur un autre compte et par une location/entretien de vêtements de travail à hauteur de 40 000 €.

A l'intérieur, il y a également une enveloppe prévisionnelle pour la convention Tour de France. Ce sont donc des choses supplémentaires.

Ce chapitre comporte aussi des éléments pour le PNRQAD. Dans ce cadre là, des éléments peuvent intervenir pour le relogement dans les îlots opérationnels et il y avait donc aussi besoin d'avoir des sommes supplémentaires en fonctionnement.

Ce sont des sommes prévisionnelles que nous ne sommes pas sûrs de consommer mais sont néanmoins prévues. Voilà donc les grands postes qui diffèrent par rapport à ce qui était prévu en 2011.

Madame Brigitte GONI

Un autre point, page 20, Chapitre 62 « Autres services extérieurs », passé de 308 550 € à 357 070 € ?

Madame Antoinette SCHERER

Il s'agit de la convention de mutualisation et concerne les agents mis à disposition de la CCBA, dans le cadre de cette convention, des agents sont davantage mis à disposition de la CCBA et de l'autre côté, il y a donc un aller-retour et dans les recettes, apparaissent des modifications assez importantes de niveau.

Intervention de Monsieur Eric PLAGNAT – Groupe d'Opposition Municipale

Monsieur le Maire, vous avez évoqué deux choses, la réflexion en commission, sur la Place des Cordeliers, effectivement ce sujet a rarement été abordé en Commission d'Urbanisme je crois absolument jamais, ou une fois peut-être.

Je note que vous revenez sur un rendez-vous proposé, il est vrai que Monsieur PLENET avait évoqué, je l'ai lu dans le compte-rendu, les réunions de jury au mois de septembre 2010, cela a été mentionné lors du dernier conseil, juste que ces réunions de jury étaient faites pour choisir un projet sur des caractéristiques esthétiques mais en aucun cas, pour parler de budget.

Quant à ce rendez-vous, je crois que malheureusement, nous n'avons plus aucun doute sur ce projet mais ce sera devant les Annonéens qu'il faudra s'expliquer.

Je disais en préambule que je regrettais que le budget de manière générale concernant chaque thématique par exemple en Commission Urbanisme ou Culture, n'ait pas été discuté lors des commissions concernées.

Si l'on reprend un peu les différents points de vos propos, sur les impôts locaux, vous citiez Madame SCHERER, une augmentation de certains impôts de 2.6 % sur nos bases donc, il va donc bien au-delà des 1.8 % d'augmentation légale des bases plus une augmentation je crois globale qui nous fait arriver à 2.5 ou 2.3 % sur l'ensemble des perceptions, cela signifie que les impôts locaux des Annonéens augmentent plus que les bases effectivement, ce qui dégage quelques marges.

Madame Antoinette SCHERER

Si vous voulez, si vous voulez...

Monsieur Eric PLAGNAT

Je vous remercie oui.

On peut même, si vous prenez même les chiffres que vous donnez dans le budget, dans le document que vous nous avez remis, constater que malgré tout, les Annonéens paient toujours, beaucoup plus d'impôts que les habitants des villes comparables, nettement, nettement plus.

Malgré cela, ces chiffres statistiques le démontrent aussi, on investit toujours 20 % de moins que d'autres communes comparables.

Un 1er constat : les dépenses courantes de fonctionnement augmentent de près de 2,2 % par rapport au budget de l'an dernier !!! ce qui reste beaucoup dans cette période de crise.

Mais, vous parliez de budget de fonctionnement contenu Monsieur le Maire, j'ai quand même quelques questions par rapport à cela et peut-être une remarque générale concernant la baisse ou la stagnation étonnantes de certaines lignes du budget.

Vous parlez de bonne gestion, je parlerai plutôt de contrainte artificielle pour équilibrer le budget. Des consommations d'eau en baisse constante depuis 2 ans, des fournitures de travail, des fournitures d'entretien, des fournitures administratives, des vêtements de travail tout cela en sérieuse baisse, absolument impensable, même une ligne entretien et réparation divisée par deux (-150 000€ en deux ans) …

On arrive à des dépenses extrêmement contraintes et qui ne servent qu'à équilibrer le budget.

La ligne de dépenses imprévues, pourriez-vous m'expliquer comment l'on passe de 200 000 € en 2010, 205 000 € en 2011 tenus dans le budget à priori ? A peine 35 000 € cette année, c'est assez étonnant.

Il est vrai que certaines augmentations pour le coup insidieuses au budget de fonctionnement et le coût prohibitif du projet Cordeliers sont la cause de tout cela.

Vous avez évoqué quelques petits points sur la dette, vous avez simplement oublié un paramètre, c'est que dans les dépenses courantes de fonctionnement, **la charge, c'est-à-dire le poids, de l'intérêt de la dette lui augmente de près de 10 % dès cette année.** Cela signifie que l'on remplace des emprunts en fin de vie par des emprunts plus récents, donc on désendette en partie, cela est vrai mais d'un autre côté cela nous coûte plus cher chaque année, 10 % d'augmentation presque cette année.

Cela veut dire que cela pourrait diminuer d'année en année, les manœuvres budgétaires de la ville, vous parliez de contraintes, ce sont presque 60 000 € supplémentaires cette année, ce qui est très inquiétant pour l'avenir.

Vous parliez d'un très bon virement à la section d'investissement, c'est-à-dire **l'argent économisé sur les dépenses courantes pour investir, je note ou ma lecture du budget est mauvaise mais 100 000 € de baisse soit 5 % de moins de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement par rapport à l'année dernière !!!**

100 000 € de moins, c'est quelque chose d'extrêmement important alors que nous avons des recettes de fonctionnement qui augmentent de 150 000 €. Ce sont 100 000 € de moins qui sont économisés pour préparer l'avenir et les travaux.

A la lecture de la délibération, nous avons un montant de l'investissement de 10 M€ mais effectivement cela c'est la présentation générale du budget, nous avons de nouvelles mesures pour près de 6.3 M€ je crois, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est ce que nous avons dit Monsieur PLAGNAT.

Monsieur Eric PLAGNAT

C'est bien ce que j'ai entendu.

Par contre, si je les compare à l'an dernier, en intégrant les restes à réaliser comme cela était déjà le cas dans le budget et dans la colonne qui nous est présentée, il n'y a pas de

progression Monsieur le Maire mais bien une diminution de 7 % , nous passons de 8.3 M€ l'an dernier à 7.8 M€ cette année sur cette ligne « restes à réaliser » incluse, ce qui représente une baisse de 7 % en 3 ans, nous arrivons à près de 15 %, cela me semble être effectivement encore moins d'argent consacré à l'investissement dans une ville qui en aurait besoin davantage, nous consacrons encore trop d'argent en fonctionnement quotidien.

Un point peut-être, vous avez évoqué beaucoup de belles lignes en investissements, en parlant des bâtiments scolaires, des locaux associatifs, des bâtiments et des équipements sportifs, des travaux de voirie, des matériels, de mobilier urbain, tout cela est très alléchant Monsieur le Maire simplement, pour cette année, le projet Cordeliers, représente 43 % de nos investissements nouveaux, 2,7 millions d'euros et vous vantiez beaucoup de lignes, beaucoup de petits projets Monsieur le Maire, simplement, ce que vous annoncez est particulièrement trompeur, parce-que :

- ➔ Bâtiments scolaires,
- ➔ Equipements sportifs,
- ➔ Locaux associatifs,
- ➔ Travaux de voirie et espaces publics autres que les Cordeliers,

toutes ces lignes diminuent de – 37 à – 50 %, - 60, - 75 % tout cela, pour payer la Place des Cordeliers, il y a même une ligne étonnante « Economies d'énergies » rayée d'un trait de plume et qui passe à 0, toujours intéressant.

Le quotidien souffre aussi Monsieur le Maire, le matériel service technique, le matériel de transport, les mobiliers, le matériel scolaire : tout ce que vous citiez il y a quelques minutes, en fait, ligne à ligne, tout cela diminue. **Chaque ligne est compressée, vidée, dépouillée pour financer ce projet Cordeliers.**

Vous parliez du PNRQAD, il y avait une partie fonctionnement, une partie d'investissements me semble-t-il dans les chiffres que vous donniez, tout à l'heure et, selon ce qu'on prend effectivement, peut-être 4, 5 ou 10 % voilà ce que représente l'opération PNRQAD quelques 300 000 € en investissements peut-être contre 2.7 M€ pour les Cordeliers soit 10 % du budget dans nos quartiers de la ville haute en grandes difficultés, consacrer si peu.

Il y a des questions qui se posent de manière plus générale sur le projet Cordeliers et notamment dans les recettes, la partie « Subventions d'équipement » :

Nous avons habituellement sur les projets, des taux de subvention qui sont de l'ordre de 30 à 40 % sur le budget. Cette année globalement, en moyenne, il est de 19 % seulement, pourrait-on avoir la répartition des subventions et le pourcentage concernant les 2.7 M€ budgétés pour les Cordeliers cette année mais malheureusement j'ai bien peur de la réponse et qu'il faille effectivement endetter les Annonéens sur 20 ou 30 ans pour payer le projet Cordeliers ?

Je ne sais pas si vous souhaitez répondre ou souhaitez vous que j'aborde déjà les autres thématiques ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je répondrai en concluant.

Monsieur Eric PLAGNAT

Vous avez une vision très large du débat Monsieur le Maire puisqu'il s'agit pour vous de répondre en concluant, nous apprécierons votre notion du débat qui ne permet pas d'apporter des réponses qui ne seraient pas totalement justes.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ne les présagez pas trop vite quand même.

Monsieur Eric PLAGNAT

Oh je commence à vous connaître Monsieur le Maire.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous connais depuis longtemps aussi ...

Monsieur Eric PLAGNAT

Vous parliez Madame SCHERER de satisfaire au mieux les besoins des Annonéens, je ne suis pas sûr que la Place des Cordeliers et le projet répondent au mieux à cette définition.

Nous avons effectivement une baisse d'un million d'euros sur les aménagements mais nous avons aussi depuis l'an dernier une disparition du Parking de la Valette. Dès le début de ce projet, nous avions lancé trois points d'alerte :

- ➔ **La question du financement.** Ce projet d'abord annoncé à 5 millions est passé en quelques semaines à 6 puis 7 millions d'euros puis aujourd'hui à nouveau 6 millions d'euro environ : voirie, matériel, bâtiments scolaires et sportifs … tout cela est sacrifié, rien que cette année, c'est 43 % de l'investissement total !!! Et encore, nous n'avons pas fait un calcul intégrant le faible pourcentage de subventions.

- ➔ Toujours pas bien sûr, de réponse sur ce financement dans la colonne « Recettes ».

- ➔ Nous avions évoqué dès 2010 aussi, en point d'alerte, la circulation et les parkings de proximité.

- ➔ **L'étage supplémentaire du parking de la Valette ne se fera pas alors qu'il était annoncé depuis 1 an et demi.** Nous avons eu droit à beaucoup de versions. Nous avons pu lire dans la presse, quand vos Adjoints s'exprimaient, d'abord une impossibilité technique et puis finalement peut-être, une **impasse budgétaire** :

- ➔ Nous n'avons plus les moyens de financer ce parking qui serait pourtant si crucial pour la vie du centre ville.

- ➔ On peut s'interroger effectivement comment un projet lancé en septembre 2010 donne lieu à de tels ajustements qui ne sont pas à la marge encore un an et demi après alors que plusieurs centaines de milliers d'euros ont déjà été dépensés en études sur ce projet ? Comment peut-on découvrir ces points là aussi tard ?

- ➔ La circulation, nous en avons beaucoup parlé il y a quelques conseils, pour pallier en urgence aux difficultés découvertes après l'aménagement de la gare routière, vous avez fait procéder à l'aménagement à double sens du bas de l'avenue Jean Jaurès pour deux ronds-points, pour un coût de 200 000 €, l'erreur faite a donc coûté assez cher, je me posais la question si dans les 5.7 M€ que vous évoquiez tout à l'heure en vous vantant des réductions, ces deux ronds-points étaient inclus car il y en a quand même pour près de 200 000 € je le répète mais je vois que non, c'est donc plus près de 6 M€.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Intervention hors micro.

Monsieur Eric PLAGNAT

Oui bien sûr Jean-Pierre je le reconnais, comme d'habitude.

Monsieur Olivier DUSSOPT

La clairvoyance c'est pas mal.

Monsieur Eric PLAGNAT

Bien sûr Monsieur le Maire, allez-y, vous avez raison, il est plus simple d'annuler une Commission des Finances que de débattre en Conseil.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Elle n'a pas été annulée.

Monsieur Eric PLAGNAT

Je vous l'accorde.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Si vous étiez plus souvent à Annonay, vous seriez plus au courant des dossiers.

Monsieur Eric PLAGNAT

Oh Monsieur le Maire si vous passiez un peu moins de temps à twitter et à vous occuper de la campagne présidentielle, vous penseriez peut-être plus aux problèmes des Annonéens.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ne vous inquiétez pas pour moi.

➔ 3ème point que nous avions évoqué, c'était l'importance de préserver le **commerce de proximité,** les premiers problèmes rencontrés et l'abandon de l'aménagement du parking de la Valette n'arrangent manifestement pas les choses.

Oui je le redis, 6 millions d'euros peu subventionnés **c'est beaucoup trop pour une ville comme Annonay.**

➔ **Je redis ce que François SIBILLE avait évoqué la dernière fois, c'est que ce projet devait aussi intégrer le site de Faya, une réflexion plus globale.** Bien évidemment à l'origine du projet, le site fonctionnait encore, mais le projet aurait dû être revu depuis.

➔ Vous évoquiez tout à l'heure Madame SCHERER de coefficient de rigidité effectivement, il y a un fort coefficient de rigidité dans vos projets.

➔ Le site de Faya devra être intégré à moyen terme dans le projet Cordeliers, dans un des aménagements futurs. Il y aura malheureusement des coûts en études supplémentaires et en modifications diverses.

Vous voulez tout aborder d'un bloc, nous allons donc aussi évoquer la régie de l'eau :

Quelques questions assez techniques peut-être Monsieur PLENET pourra-t-il nous répondre ?

Une prévision de recette en hausse à priori ? Y'a-t-il des études qui sous-tendent cette hausse, en lisant le budget je crois que nous sommes à près de 9 % ?

Dans les frais de fonctionnement, il y a **une hausse de 40 % des frais de personnel.** Vous avez expliqué en commission que cela était lié à la création d'un poste pour assurer la facturation par la régie. Cette augmentation correspond bien à une demi année et devrait donc doubler sur l'année prochaine. Pouvez-vous le confirmer, nous donner le périmètre exact de la mission et nous donner également le montant des frais annexes : informatique, logiciel,…

Il n'y a pas en contrepartie de diminution de ce qui est payé à la SAUR pour ses prestations ; comment le justifier ? Cela est-il prévu, comment l'envisagez-vous dès 2013 pour compenser cela ?

Comme sur le budget principal, le budget de fonctionnement dégage de moins en moins d'excédents on le voit dans le virement à la section de fonctionnement qui diminue fortement.

Vous évoquez des travaux mais il me semble qu'à la lecture des tableaux qui nous ont été communiqués qu'il y a une baisse sur les travaux prévus, moins 160 000 € restes à réaliser inclus j'imagine comme l'an dernier. Nous avons donc une baisse d'à peu près 18 % des travaux.

Par contre, la colonne « recettes d'investissements » montre une augmentation des emprunts de 16 % , c'est-à-dire que d'un côté nous aurions une baisse des travaux de 18 % et une augmentation des emprunts de 16 %, comment pouvez-vous expliquer cela ?

Cela signifie que si c'est un schéma qui doit se reproduire, augmentation des frais de fonctionnement par rapport à la diminution de la prestation de la SAUR, augmentation de l'endettement pour réaliser moins de travaux, cela signifie que si nous voulons maintenir un taux d'équipement satisfaisant, il faudra bien répercuter le prix de ces travaux sur les factures d'eau.

Sinon, soit ce sont les travaux nécessaires qui ne seront plus faits, soit augmenter l'endettement et donc repousser sur les factures futures sur les Annonéens, parce-que nous aurons maintenu artificiellement les tarifs bas en endettant les Annonéens.

Voilà pour les questions techniques. J'ai bien entendu Monsieur le Maire qu'il n'y aurait pas de réponse mais vous me permettrez peut-être juste de relancer si toutes les questions posées ne trouvent pas réponses. Je compte sur votre sens de la démocratie.

Intervention de Monsieur Daniel MISERY – Conseiller Municipal Indépendant

Monsieur le Maire,

Au chapitre 23 -Investissements en cours- nous avons inscrit une dépense de 580 000 € pour divers travaux de voirie, je regrette qu'une fois encore on ne programme aucun travaux sur la place du 18 juin.

Cette place présente un réel caractère de dangerosité. De nombreuses plaques se soulèvent, d'autres sont carrément cassées.

Je crains que nous ayons un jour à le regretter. Cette place, entre l'avenue de l'Europe et la rue Sadi Carnot, est un lieu de passage très fréquenté, notamment par des personnes âgées, nombreuses à habiter le quartier.

Et cette remarque vaut aussi pour les trottoirs de l'avenue de l'Europe, par ailleurs très mal éclairée.

Monsieur Eric PLAGNAT

Juste pour compléter l'analyse de Monsieur MISERY, il y a effectivement dans le prolongement des places dans cette zone là, près notamment du Four à Bois, des escaliers extrêmement abîmés et très dangereux pour les personnes ayant des difficultés de déplacement et qui habitent dans cette zone là.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je donnerai la parole tout d'abord à M. Simon PLENET pour les questions sur la régie et, par la suite à François CHAUVIN sur l'interrogation de M. Daniel MISERY.

Monsieur Simon PLENET

Je souhaiterais en préalable répondre sur les Cordeliers. J'avoue que je ne sais plus trop quoi vous répondre, effectivement comme l'a rappelé Monsieur le Maire, j'ai proposé à l'opposition

une séance de travail conséquente, une ou deux heures si nécessaire afin de répondre à toutes vos questions, dans le moindre détail, vous avez décliné l'invitation et donc, n'avez pas voulu avoir l'information aussi, je me demande si votre demande est vraiment motivée ou si ce n'est justement qu'un effet d'annonce.

Je voudrais donc rappeler, sur le projet des Cordeliers, j'allais vous dire que ce projet n'est pas sorti du chapeau, nous avons établi un projet urbain, Monsieur SIBILLE fait partie du Comité de Pilotage, il a donc quand même eu le suivi de toute cette démarche.

Vous même, Monsieur PLAGNAT, lors d'une présentation, je vous ai remis l'ensemble du document, vous l'avez téléchargé avec votre clef USB, vous avez toute l'information donc rappelez vous en, vous avez quand même les éléments.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Laissez-moi terminer, nous ne vous avons pas coupé la parole. Je vous rappelle juste que nous vous avons présenté l'avant-projet en Commission mais il n'y avait personne de l'opposition, alors à un moment donné il faudrait peut-être même fléché vos présences effectives en Commissions mais malheureusement vous n'êtes pas souvent là après, ne venez pas nous dire que nous faisons de la rétention d'informations, venez chercher l'information, je ne vais quand même pas frapper à votre porte pour vous amener lesdites informations.

Je vous propose une séance de travail de deux heures, vous la déclinez, que voulez-vous que je vous dise ? Simplement, je voudrais rappeler les choses car beaucoup d'erreurs et de mensonges sont dits :

Sur les 6.7 M€ de la Place des Cordeliers, à périmètre constant, nous avons 5.7 M€. Vous avez, via Monsieur SIBILLE, annoncé que ce million d'économies était dû à l'abandon de l'étage supplémentaire de la Valette, non je vous réponds, c'est vraiment à périmètre de travaux constant c'est-à-dire que c'était sans compter l'étage supplémentaire.

Pour ce qui est de l'étage supplémentaire si vous vous en rappelez, je ne sais plus lors de quel conseil, nous avons validé la convention PNRQAD et dans ce PNRQAD, figure une ligne « *Etage supplémentaire de la Valette* » prévu aux alentours de 2015/2016, c'est financé dans le cadre de ce projet là et vous auriez eu l'information si vous aviez lu les documents.

Maintenant sur le coût, il faut regarder de plus près les choses, vous parlez à chaque fois du projet Cordeliers, effectivement nous avions annoncé un coût de 5.7 M€ mais il faut peut-être que je vous détaille les éléments financiers :

Sur ces 5.7 M€, nous avons :

- ➔ **600 000 € qui concernent la Gare Routière,**
- ➔ **500 000 € qui concernent l'aménagement du rez-de-chaussée de la Valette en nouveau parking, avec le quai pour les transports scolaires, la signalétique dynamique qui permet d'informer l'usager sur les places de stationnement, et donc la transformation de toute la zone Gare Routière en parking,**
- ➔ **Nous avons, sur le reste de l'enveloppe, 2.5 M€ qui correspondent à la réfection de l'Avenue de l'Europe, on va dire du carrefour avec le parking de la Valette et la Place du 8 mai,**
- ➔ **Nous avons 200 000 € sur la placette,**
- ➔ **Nous avons 260 000 € qui correspondent à la reprise de la Rue Sadi Carnot,**
- ➔ **Et nous avons un corps de place, donc la place en elle-même telle qu'on l'identifie aujourd'hui à 1.5 M€.**

Etant précisé que pour tout cela, car des fois l'on peut confondre, il s'agit bien de TTC, coût de l'opération avec la maîtrise d'oeuvre incluse et tous les frais annexes d'études. Et, lorsque vous dites coût prohibitif, de quoi parlez-vous ? De l'ensemble du projet ? On voit qu'il dépasse largement, bien largement la Place des Cordeliers, nous avons 5 600 m² d'espaces publics qui sont refaits entièrement sur le centre-ville, ce n'est pas que le projet de la Place des Cordeliers mais beaucoup cela est plus important.

Et, lorsque vous dites coût prohibitif, à quoi le comparez-vous ?

- ➔ **Aux 4.8 M€ que vous avez dépensés pour la Rue de Tournon ou la rue Boissy ?**
- ➔ **Aux 10 M€ pratiquement pour la Voie de Deûme ?**

Voilà, je me pose la question lorsque vous évoquez un « coût prohibitif » quel élément de comparaison avez-vous ?

A titre d'exemple, le coût d'aménagement des espaces publics sur l'ensemble de ce projet est équivalent, pour parler d'exemple proche de nous, à la réhabilitation de la Place à Tain l'Hermitage, portée par votre collègue le Maire de cette commune, Monsieur BOUCHET, nous sommes exactement dans ce même ordre de prix.

Donc, dites moi lorsque vous dites un « coût prohibitif » à quoi vous référencez-vous ? Cela est une première question.

Après, sur les subventions je peux vous les lister, il y a à la fois des subventions acquises, nous en avons pour l'instant pour 576 000 €, nous effectuons également de nombreuses démarches pour trouver des subventions autres avec :

Le FISAC, le FEDER et dans le cadre des tableaux prévisionnels de financement, nous avons une aide de l'ANRU. Nous avons aussi le FCTVA, nous escomptons du PILOT du Conseil Général, nous avons donc beaucoup de dossiers en cours. Et tout cela, nous aurions pu vous l'expliquer dans le détail et le tableau que j'ai, je vous le donne, lorsque nous vous proposons des réunions de travail, venez nous vous donnerons les informations.

S'agissant de l'eau, simplement vous dire que dans l'élaboration de nos budgets, nous sommes toujours prudents et avons en prévision dans le budget précédent, prévu une baisse de la consommation d'eau notamment par rapport à la fermeture d'industriels et nous avons opéré un réajustement à ce budget justement par rapport à la consommation de l'année précédente. Effectivement, nous avons une hausse de la consommation que nous avions prévue sur la régie de l'eau.

Pour ce qui est de votre interrogation sur la reprise de la facturation en régie, c'est une des options possibles afin d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager puisque nous avons là une facturation qui est en partie incluse dans le contrat de prestations avec notre prestataire la SAUR et c'est une des hypothèses de travail.

Nous sommes donc dans le cadre d'un budget prévisionnel et nous avons effectivement, dans les options possibles, prévu et je crois que c'est prudent, la création d'un poste pour assurer cette facturation. Il ne s'agit pas de la facturation 2012 puisque tout est en préparation, ce sera pour 2013, ce sont donc des éléments que nous prévoyons dans le budget puisque nous sommes en début d'année, mais les discussions sont en cours avec le prestataire pour trouver la meilleure formule pour avoir un service efficient auprès de l'usager, c'est donc une des pistes possibles.

Bien sûr, si ce poste se concrétise, il fera l'objet d'un avenant pour enlever le coût inhérent à cette prestation dans le cadre du marché que l'on a avec la SAUR.

Monsieur François CHAUVIN

Je n'avais pas prévu d'intervenir, merci Monsieur MISERY, heureusement j'ai retrouvé quelques notes.

En effet, ce tènement immobilier entre la rue Sadi Carnot et l'avenue de l'Europe était à la fois propriété de la LOGIREL lequel a cédé à ALLIADE et comme vous le savez, ALLIADE vient de céder aussi à un autre organisme, le FOYER VELLAVE.

Depuis quelques temps, nous étions régulièrement interpellés par beaucoup de riverains qui constataient effectivement beaucoup de dégâts et, avec Jean-Pierre VALETTE, nous avons pris la décision de convoquer ces riverains ainsi que le Cabinet GOUDARD PATOT, l'Etude de L'HERMUZIÈRE et le Cabinet de Géomètres JULIEN.

Trois réunions se sont déroulées en mairie, avec 25 à 30 copropriétaires, ce n'est pas toujours facile et enfin, le vendredi 9 mars, nous avons organisé une autre réunion sur le terrain, c'est

peut-être pour cela que cela a bougé un peu, avec les participants que je viens de citer ainsi que les personnels de la Mairie d'Annonay en charge du dossier.

Nous avons donc tourné toute la matinée sur toutes les places avec entre autres, Place de la Mégisserie, Place du 18 Juin, une place non dénommée située derrière le Ronsard évidemment ainsi qu'une autre place non dénommée également située elle, derrière la Caisse d'Epargne, la fameuse place où tout le monde se gare actuellement juste derrière l'immeuble Résidence des Cordeliers.

L'après-midi, nous avons continué l'inspection, sans les 30 copropriétaires, mais en présence de Vincent GOUDARD-PATOT, le Cabinet JULIEN, l'Etude de Me DE L'HERMUZIERE, j'étais présent avec la personne en charge du dossier en Mairie, à la suite de ces visites, il a donc été convenu que la Ville d'Annonay allait reprendre la totalité des parcelles, places etc... situées entre la rue Sadi Carnot et l'Avenue de l'Europe.

De ce fait, ces trois places avec leurs ruelles et coursives, vont toutes devenir propriétés de la Ville d'Annonay, un acte notarié devrait intervenir dans le courant du mois de mai 2012.

D'autant plus que le jour de la visite chez Me DE L'HERMUZIERE, nous avons découvert l'existence d'une convention passée entre la Ville d'Annonay et la LOGIREL spécifiant que tous ces terrains et places devaient être cédées à la Commune et ceci 47 ans après.

Monsieur Denis LACOMBE
Intervention hors micro.

Monsieur Eric PLAGNAT

Merci de m'applaudir Denis.

Monsieur Denis LACOMBE
Intervention hors micro.

Monsieur Eric PLAGNAT

Oh pardon, j'avais mal interprété, quelle naïveté de ma part, de désillusion en désillusion, c'est-à-dire que tous les maires des 47 dernières années y compris donc Jean Claude TOURNAYRE n'avaient rien fait, on l'a bien noté Denis.

Sur le budget de l'eau, effectivement une hausse de 9 % c'est prudent, vous n'avez pas répondu, avez-vous une idée sur les coûts annexes (informatique, logiciel) que pourrait entraîner une reprise de la facturation et les diminutions que l'on pourrait attendre de la prestation de la SAUR ?

Et, je reviens Monsieur PLENET sur mes deux questions sur l'investissement :

18 % , 160 000 € de baisse des travaux programmés cette année, une baisse du virement de la section fonctionnement et une hausse des emprunts de 16 %, j'aimerais avoir des réponses là-dessus ?

Quant à la Place des Cordeliers, je vais vous répondre mais il est vrai que démocratiquement on aimerait bien que les discussions se fassent en Commission et au Conseil devant les Annonéens au grand jour plutôt qu'en petit cabinet restreint, vous voulez savoir ce que j'appelle « prohibitif » Monsieur PLENET ? C'est tout simple :

Nous avons ici un projet qui pour l'instant est subventionné à 10 %,
Nous avons ici un projet, vous avez cité 5 800 m² donc à un peu plus 1 000 € le m²,

Qu'est-ce que j'appelle « prohibitif » ?

Monsieur PLENET a un projet qui cette année va nous « bouffer » 43 % du budget d'investissements, un projet qui entraîne – 75 % sur les équipements sportifs, _ 40 % sur les bâtiments scolaires, _ 60 % sur les locaux administratifs, _ 50 % sur les autres travaux de voirie, une baisse du matériel des services techniques, des matériels de transports, des mobiliers scolaires, des matériels, voilà ce que j'appelle un projet « prohibitif » Monsieur PLENET.

Vous vouliez la définition la voilà !!!

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT, vous vouliez du débat, vous voulez que l'on échange tous les deux ? Je vais vous poser deux questions :

Le dernier budget que vous avez construit est le budget 2008, on est d'accord ? C'est vous qui l'avez construit, c'est vous qui l'avez voté.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous avez voté le budget 2008 avant les élections municipales. Quelle était la part des investissements que vous avez consacrés à la Voie de Deûme ? Je vous laisse répondre.

Monsieur Eric PLAGNAT

Sur le budget 2008, Monsieur le Maire, c'est un budget qui a été voté, c'était le choix de Gérard WEBER que je ne conteste pas...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il était légitimé.

Monsieur Eric PLAGNAT

C'était un budget d'attente, rapide, mis en œuvre et voté ...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Quel était le pourcentage la Voie de Deûme sur le total des investissements ?

Monsieur Eric PLAGNAT

Nous étions à 6 M€.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il était de 73 %.

Monsieur Eric PLAGNAT

On est d'accord mais avec un plus de subventions.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Grâce au Conseil Général, vous avez raison de le noter.

Monsieur Eric PLAGNAT

Pour une fois, Monsieur le Maire, si le Conseil Général avait aidé à tous les dossiers en 7 ans, cela se serait su. Sur ce budget il avait été voté très tôt dans l'année, sans reprise de résultats pour permettre, Gérard WEBER ne se représentant pas, à l'équipe suivante, d'installer son budget et vous le savez pertinemment.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Deuxième question, je vais être moins sévère que Denis LACOMBE, vous avez monté un projet, que votre équipe a réalisé et que j'ai trouvé intéressant, vous avez repris l'ensemble des revêtements de la rue Sadi Carnot, pendant votre mandat, ce qui était plutôt une bonne chose car cette rue en avait bien besoin, quel était le pourcentage de subvention que vous aviez sur cette opération ?

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vais vous le dire : 0 % car vous auriez pu demander 50 % au Conseil Général mais votre équipe ne l'a pas fait. Donc les leçons sur la chasse aux subventions je vous remercie.

Monsieur Simon PLENET

Sur la régie de l'eau, je suis désolé j'enfonce un petit peu le clou, mais vous savez qu'il y a des instances démocratiques, le Conseil Municipal, les Commissions mais il y a également un outil que vous connaissez peut-être mais à priori pas trop, il s'agit du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Eau, Solange VIALETTE en faisait partie, depuis sa démission François SIBILLE l'a remplacée, il n'est pas venu une seule fois.

Donc, si vous voulez qu'on entre dans le détail, qu'on aille voir où se positionne la virgule, soyez présents, soyez présents !!!

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Je ne sais pas exactement, nous le regarderons, nous vous donnerons la réponse, je ne peux pas vous la donner tout de suite immédiatement, mais ce qui est quand même bizarre et étonnant et j'en discutais avec le Directeur de la Régie qui est derrière moi, nous réalisons plus d'investissements que l'an dernier et vous nous trouvez des chiffres qui ne vont pas.

Nous regarderons donc cela dans le détail, sans problème mais vraiment si vous souhaitez des informations, participez, nous avons un Conseil d'Exploitation, Monsieur SIBILLE n'est jamais, jamais venu.

Donc, arrêtez de nous faire la leçon sur le manque de données ou le manque d'informations alors que vous ne venez pas les chercher.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je crois que beaucoup d'éléments ont été apportés en réponse mais certains n'ont pas forcément été abordés. A propos des taux moyens de subventions, pour les Cordeliers, j'entends, aujourd'hui nous sommes sur 10 % acquis mais nous savons que nous monterons à 20 et c'est le taux moyen de subvention des opérations d'aménagement urbain qui sont des opérations de compétence purement municipales.

Ces opérations partout où elles se réalisent, s'élèvent entre 15 et 20 % de subventions bien en-deçà des autres projets puisque beaucoup de collectivités partenaires interviennent moins fortement sur des compétences purement municipales que sur d'autres compétences.

Sur ce que vous qualifiez de « baisses » du virement à la section d'investissements, une explication technique fait qu'il y a une reprise de l'excédent de la colonne « budget précédent 2011 » à 2012 et il n'y avait pas de reprise l'an dernier d'excédent anticipé et donc, il y a une modification puisque l'épargne nette au final est plus importante et le Compte Administratif vous montrera que l'épargne nette est plus importante en 2011 qu'en 2010.

Mais nous aurons ce débat au moment du Compte Administratif.

Je vais simplement et avant de passer au vote de ces 6 délibérations, vous dire qu'il y a des choses qui m'étonnent, notamment dans votre discours quand vous nous reprochez à la fois de trop augmenter en fonctionnement et, en même temps, d'avoir baissé un certain nombre de lignes.

Avec une réponse très simple, c'est que l'ensemble des lignes prévisionnelles de fonctionnement pour 2012, ont été calées sur la réalisation budgétaire de 2011 puisque si nous pouvons intégrer le résultat de 2011 dans ce budget prévisionnel, c'est parce-que nous avons déjà monté le Compte Administratif qui sera validé au Conseil Municipal du mois de juin comme la règle le veut, mais nous savons le Compte Administratif de 2011 et nous avons donc calé nos dépenses prévisionnelles de 2012 sur le réalisé 2011.

Par ailleurs et malgré tout, un certain nombre de postes continuent à augmenter, je pense notamment aux fluides mais vous avez vu que nous sommes compensés par ailleurs pour limiter la hausse.

Sur les investissements, beaucoup de choses ont été dites mais je persiste et les tableaux que nos avons montrés et les graphiques projetés lors du débat d'orientations budgétaires montrent que les équipements programmés, réalisés, incluant ou n'incluant pas les restes à réaliser, sont à un niveau supérieur à la moyenne des dernières années.

Enfin, je ne reviens pas sur le fait que le taux d'imposition n'a pas augmenté, que nous ne l'augmenterons pas d'ici la fin du mandat.

Il y a une progression de la recette fiscale de deux manières :

- ➔ **D'abord, par la revalorisation forfaitaire égale des bases, qui s'élève à 1.8 % et,**

- ➔ **Par le fait qu'en volume, la ville compte plus de bases puisque dans les 2.3 % d'augmentation que nous avons des recettes et produit fiscal, 1.8 sont dus à la revalorisation forfaitaire et 0.5 ne sont pas dus à une augmentation du taux ou des bases mais au fait qu'il y a des bases d'imposition nouvelles par rapport aux années précédentes et qui expliquent ce dynamisme que je souhaiterais d'ailleurs plus important notamment en termes de constructions.**

Enfin, sur la dette vous avez raison sur la question de la charge financière et des intérêts, nous sommes aujourd'hui sur un pic expliqué aussi non par les emprunts que nous avons contractés depuis le mandat mais aussi,par le fait qu'un certain nombre d'emprunts à taux variables, subissent sans être pour autant des produits toxiques mais j'y reviendrai, des variations de taux et viennent grever notre charge de la dette au niveau des intérêts même si nous n'avons que des EURIBORS extrêmement sécurisés, il n'empêche que ceux-ci ont augmenté.

Pour vous rassurer, sur ce point là au niveau du budget prévisionnel de 2012, les prévisions faites en matière de charges financières l'ont été sur la base d'hypothèses pessimistes pour nous, c'est-à-dire sur la base d'une hausse des taux d'intérêts de manière à ce que nous ne soyons pas surpris et évidemment, si la hausse des taux d'intérêts était moins importante que prévue et que celle que nous avons nous même prévue, nous serions très heureux de ne pas dépenser cet argent en charges financières. Mais cela fait partie des aléas que nous ne maîtrisons pas puisque malheureusement nous n'avons pas encore le pouvoir de dompter les banques et de remettre le système financier au service de l'économie mais qui sait dans quelques semaines, peut-être nous donnerons nous les moyens et en tous cas, plus de volonté politique pour le faire.

Monsieur le Maire fait alors procéder au vote des délibérations.

41. 2012 FINANCES COMMUNALES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX EXERCICE 2012

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique à l'assemblée qu'il appartient chaque année au Conseil Municipal de fixer des taux communaux d'imposition.

Pour mémoire, les taux votés pour l'année 2011 s'établissaient comme suit :

- ✓ **Taxe d'Habitation : 22,17 %**
- ✓ **Taxe Foncière (bâti) : 27,39 %**
- ✓ **Taxe Foncière (non-bâti) : 103,89 %**

L'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2012 (état n° 1259 COM) fait ressortir un produit fiscal à taux constant de **8 468 314 €.**Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget, proposition est faite de reconduire en 2012 les taux d'imposition 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 09 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET *(Par pouvoir à M. VALETTE)* - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND *(Par pouvoir à M. MISERY)* - M. Patrice FRAPPAT - Mme Céline LOUBET *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON Mme Francine SIEGEL *(Par pouvoir à Mme COSTE)* - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE *(Par pouvoir à M. PLAGNAT)* Mme Brigitte GONI.

DECIDE de reconduire en 2012 les taux d'imposition 2011, à savoir :

- ➔ **Taxe d'Habitation : 22,17 %**
- ➔ **Taxe Foncière (bâti) : 27,39 %**
- ➔ **Taxe Foncière (non-bâti) : 103,89 %**

PRECISE que le produit fiscal correspondant sera inscrit à l'article 7311 du budget de l'exercice.

42. 2012 FINANCES COMMUNALES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2012 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique que le projet de Budget Primitif 2012 – Budget Principal se présente comme suit:

- ➔ **Section de Fonctionnement : 22 068 415,00 €**
- ➔ **Section d'Investissement : 10 605 626,54 €**

Tableau Général

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mesures nouvelles 2012				
Opérations réelles	19 491 115,00 €	21 865 515,00 €	8 596 447,00 €	4 417 665,00 €
Opérations d'ordre	683 300,00 €	202 900,00 €	202 900,00 €	683 300,00 €
Virement	1 894 000,00 €			1 894 000,00 €
Résultats 2011 repris par anticipation				
Restes à réaliser			1 517 933,70 €	915 220,27 €
Résultat reporté			288 345,84 €	
Résultat affecté				2 695 441,27 €
Total budget	**22 068 415,00 €**	**22 068 415,00 €**	**10 605 626,54 €**	**10 605 626,54 €**

Observations et précisions

Les résultats d'exécution 2011 du Budget Principal ont été repris par anticipation et le détail de cette reprise figure dans le tableau ci-dessus.

Si à l'occasion du vote du Compte Administratif 2011 les résultats définitifs s'avéraient différents de ceux repris par anticipation, une correction serait alors apportée par une décision modificative comme le prévoit la réglementation.

En outre, par délibération n° 225 du 19 décembre 20 11 le Conseil Municipal a fixé le cadre budgétaire de l'exercice 2012, prenant la décision de clore le budget annexe des Affaires Economiques et d'intégrer au Budget Principal l'activité de location de salles du Centre Municipal de Déomas.

Le résultat de clôture de l'exercice 2011 du Budget Annexe des Affaires Economiques sera pour sa part intégré et repris au Budget Principal 2012 par voie de décision modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 09 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET *(Par pouvoir à M. VALETTE)* - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND *(Par pouvoir à M. MISERY)* - M. Patrice FRAPPAT - Mme Céline LOUBET *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON Mme Francine SIEGEL *(Par pouvoir à Mme COSTE)* - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE *(Par pouvoir à M. PLAGNAT)* Mme Brigitte GONI.

ADOPTE le budget primitif 2012 – Budget Principal – tel qu'il ressort du tableau général, des observations et précisions indiquées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 889 250.00		3 959 230.00	3 959 230.00	3 959 230.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	11 276 200.00		11 535 200.00	11 535 200.00	11 535 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 309 530.00		3 290 979.00	3 290 979.00	3 290 979.00
Total des dépenses de gestion courante		18 474 980.00		18 785 409.00	18 785 409.00	18 785 409.00
66	CHARGES FINANCIERES	567 500.00		619 800.00	619 800.00	619 800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	205 686.03		35 100.00	35 100.00	35 100.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	47 169.00		50 806.00	50 806.00	50 806.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 295 335.03		19 491 115.00	19 491 115.00	19 491 115.00
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	***1 987 000.00***		***1 894 000.00***	***1 894 000.00***	***1 894 000.00***
042	*OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	***717 700.00***		***683 300.00***	***683 300.00***	***683 300.00***
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 704 700.00***		***2 577 300.00***	***2 577 300.00***	***2 577 300.00***
TOTAL		22 000 035.03		22 068 415.00	22 068 415.00	22 068 415.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	22 068 415.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	194 000.00		177 300.00	177 300.00	177 300.00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES	1 615 892.00		1 678 378.00	1 678 378.00	1 678 378.00
73	IMPOTS ET TAXES	14 252 100.00		14 413 428.00	14 413 428.00	14 413 428.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 235 957.00		5 241 609.00	5 241 609.00	5 241 609.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	327 500.00		349 500.00	349 500.00	349 500.00
Total des recettes de gestion courante		21 625 449.00		21 860 215.00	21 860 215.00	21 860 215.00
76	PRODUITS FINANCIERS	5 000.00		5 300.00	5 300.00	5 300.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 000.00				
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 658 449.00		21 865 515.00	21 865 515.00	21 865 515.00
042	*OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*	***202 900.00***		***202 900.00***	***202 900.00***	***202 900.00***
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***202 900.00***				
TOTAL		21 861 349.00		22 068 415.00	22 068 415.00	22 068 415.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	22 068 415.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 374 400.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 466.01	29 630.40	102 800.00	102 800.00	132 430.40
204	SUBVENTION D EQUIPEMENT VERSEES	51 830.00		101 500.00	101 500.00	101 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	893 647.79	148 729.13	363 000.00	363 000.00	511 729.13
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 305 096.07	1 339 574.17	5 785 905.83	5 785 905.83	7 125 480.00
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		8 309 039.87	1 517 933.70	6 353 205.83	6 353 205.83	7 871 139.53
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			1 625.00	1 625.00	1 625.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 197 000.00		2 147 000.00	2 147 000.00	2 147 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	177 599.45		94 616.17	94 616.17	94 616.17
Total des dépenses financières		2 374 599.45		2 243 241.17	2 243 241.17	2 243 241.17
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		10 683 639.32	1 517 933.70	8 596 447.00	8 596 447.00	10 114 380.70
040	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***202 900.00***		***202 900.00***	***202 900.00***	***202 900.00***
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES***	***164 850.00***				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***367 750.00***		***202 900.00***	***202 900.00***	***202 900.00***
TOTAL		11 051 389.32	1 517 933.70	8 799 347.00	8 799 347.00	10 317 280.70

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	288 345.84
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	10 605 626.54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 863 741.00	577 258.27	1 273 100.00	1 273 100.00	1 850 358.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000 000.00		1 645 000.00	1 645 000.00	1 645 000.00
Total des recettes d'équipement		3 863 741.00	577 258.27	2 918 100.00	2 918 100.00	3 495 358.27
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	615 000.00		873 000.00	873 000.00	873 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	3 856 373.41		2 695 441.27	2 695 441.27	2 695 441.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 565.09		16 565.00	16 565.00	16 565.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	516 027.00	337 962.00	610 000.00	610 000.00	947 962.00
Total des recettes financières		5 002 965.50	337 962.00	4 195 006.27	4 195 006.27	4 532 968.27
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		8 866 706.50	915 220.27	7 113 106.27	7 113 106.27	8 028 326.54
021	***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT***	***1 987 000.00***		***1 894 000.00***	***1 894 000.00***	***1 894 000.00***
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	717 700.00		683 300.00	683 300.00	683 300.00
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES***	***164 850.00***				
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 869 550.00***		***2 577 300.00***	***2 577 300.00***	***2 577 300.00***
TOTAL		11 736 256.50	915 220.27	9 690 406.27	9 690 406.27	10 605 626.54

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	10 605 626.54

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 374 400.00

43. 2012 FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS AP2005/03 « RÉALISATION DE LA VOIE DE DEÛME»

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle que par délibération n° 49 du 30 mars 2005 le Conseil Municipal a notamment ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Réalisation de la Voie de Deûme" (AP n° 2005/03).

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'adaptations par les délibérations suivantes :

- ➔ n°92 du 30 juin 2005, n°48 du 06 avril 2006, n°5 1 du 12 Avril 2007,
- ➔ n°29 du 27 février 2008, n°9 du 26 janvier 2009, n°42 du 29 mars 2010,
- ➔ n°224 du 13 décembre 2010 et n°50 du 11 avril 20 11.

Il convient –au stade du vote du Budget Primitif 2012– d'adapter une dernière fois cette autorisation de programme pour réviser sur l'exercice 2012 la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 09 mars 2012,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE MODIFIER la répartition des crédits de paiements pour l'exercice 2012, selon les indications figurant dans le tableau ci-après ("situation modifiée").

Ville d'Annonay – Tableau annexé à la délibération n°43.2012 du 19 mars 2012
AP n°2005/03 Répartition des crédits de paiement 2 012

AP N°2005/03 "RÉALISATION DE LA VOIE DE DEÛME

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME		
	Situation actuelle	**Situation modifiée**
Budget Principal et annexes	9 431 000,00 €	9 431 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

(Pour détail répartition des CP Budget Principal / Budgets Annexes : voir BP2012 annexe B2.1)

	Situation actuelle	**Situation modifiée**
Mandaté 2005	77 994,81€	77 994,81€
Mandaté 2006	544 036,58 €	544 036,58 €
Mandaté 2007	924 760,15 €	924 760,15 €
Mandaté 2008	3 410 582,95 €	3 410 582,95 €
Mandaté 2009	2 530 756,53 €	2 530 756,53 €
Mandaté 2010	1 072 775,20 €	1 072 775,20 €
Mandaté 2011 (CA provisoire)	(*) 870 093,78 €	838 299,95 €
CP exercice 2012 (budget principal)	0 €	31 793,83 €
Total	**9 431 000,00 €**	**9 431 000,00 €**

REPARTITION INDICATIVE DES PREVISIONS DE RECETTES (Subventions)

	Situation actuelle	**Situation modifiée**
Titres 2005	0 €	0€
Titres 2006	121 598,86 €	121 598,86 €
Titres 2007	678 704,13 €	678 704,13 €
Titres 2008	1 250 599,55 €	1 250 599,55 €
Titres 2009	1 877 458,59 €	1 877 458,59 €
Titres 2010	109 179,21 €	109 179,21 €
Titres 2011 (CA provisoire)	(*) 528 000,00 €	397 953,00 €
Exercice 2012		248 200,00 €
Total	**4 565 540,34 €**	**4 683 693,34 €**

(*) correspond aux crédits ouverts sur l'exercice 2011

44. **2012** **FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS AP2009/01 « RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DU ZODIAQUE »**

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle que par délibération n°137 du 29 juin 2009 le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque" (AP n° 2009/01).

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'adaptations par délibérations n° 43 du 29 mars 2010 et n°51 du 11 avril 2011.

Il convient –au stade du vote du Budget Primitif 2012– d'adapter cette autorisation de programme pour réviser sur les exercices 2012 et suivants la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 09 mars 2012,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE MODIFIER la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2012 et les exercices suivants, selon les indications figurant dans le tableau ci-après ("situation modifiée").

Ville d'Annonay – Tableau annexé à la délibération n°44.2012 du 19 mars 2012
AP n°2009/01
Répartition des crédits de paiement 2012 et suiv

AP N°2009/01 « RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DU ZODIAQUE »

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	3 945 500,00 €	3 945 500,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

	Situation actuelle	Situation modifiée
Mandaté 2009	19 146,40 €	19 146,40 €
Mandaté 2010	221 136,31 €	221 136,31 €
Mandaté 2011 (CA provisoire)	(*) 1 100 000,00 €	554 304,51 €
CP exercice 2012	1 600 000,00 €	1 400 000,00 €
CP exercice 2013	1 005 217,29 €	1 300 000,00 €
CP exercice 2014		450 912,78 €
Total	**3 945 500,00 €**	**3 945 500,00 €**

REPARTITION INDICATIVE DES PREVISIONS DE RECETTES (Subventions)

	Situation actuelle	Situation modifiée
Titres 2009	- €	- €
Titres 2010	- €	- €
Titres 2011 (CA provisoire)	(*) 318 450,00 €	- €
Exercice 2012	1 527 450,00 €	400 000,00 €
Exercice 2013		1 445 900,00 €
Total	**1 845 900,00 €**	**1 845 900,00 €**
(*) correspond aux crédits ouverts sur l'exercice 2011		

45. **2012 FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS AP2010/01 - «REQUALIFICATION DE LA PLACE DES CORDELIERS »**

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle que par délibération n° 206 du 15 novembre 2010 le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Requalification de la Place des Cordeliers" (AP n° 2010/01).

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'une adaptation par délibération n° 52 du 11 avril 2011.

Il convient -au stade du vote du Budget Primitif 2012- d'adapter cette autorisation de programme pour :

➔ D'une part, réviser l'autorisation de programme pour la ramener de 6 723 000,00 € à 5 723 000,00 €, soit une baisse de 1 000 000,00 €

➔ D'autre part, réviser sur l'exercice 2012 et sur les exercices suivants la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 09 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET *(Par pouvoir à M. VALETTE)* - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND *(Par pouvoir à M. MISERY)* - M. Patrice FRAPPAT - Mme Céline LOUBET *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON Mme Francine SIEGEL *(Par pouvoir à Mme COSTE)* - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE *(Par pouvoir à M. PLAGNAT)* Mme Brigitte GONI.

DECIDE DE MODIFIER la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2012 et les exercices suivants, selon les indications figurant dans le tableau ci-après ("situation modifiée").

Ville d'Annonay - Tableau annexé à la délibération n° 45.2012 du 19 mars 2012
AP n° 2010/01
Enveloppe de l'AP - Répartition des crédits de paiement 2012 et suiv

AP N° 2010/01 « REQUALIFICATION DE LA PLACE DES CORDELIERS »

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME		
	Situation actuelle	**Situation modifiée**
Budget Principal	6 723 000,00 €	5 723 000,00 €
REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)		
	Situation actuelle	**Situation modifiée**
Mandaté 2010	62 426,42 €	62 426,42 €
Mandaté 2011 (CA Provisoire)	(*) 1 350 000,00 €	795 391,33 €
CP exercice 2012	2 534 000,00 €	2 700 000,00 €
CP exercice 2013	2 776 573,58 €	2 165 182,25 €
Total	**6 723 000,00 €**	**5 723 000,00 €**

REPARTITION INDICATIVE DES PREVISIONS DE RECETTES (Subventions)

	Situation actuelle	Situation modifiée
Titres 2010		
Titres 2011 (CA provisoire)	(*) 274 000,00 €	0 €
Exercice 2012		362 900,00 €
Exercice 2013		667 000,00 €
Total	**274 000,00 €**	**1 029 900,00 €**

(*) Correspond aux crédits ouverts sur l'exercice 2011

46. 2012 FINANCES COMMUNALES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2012 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'EAU

Monsieur Simon PLENET, 3ème Adjoint, indique au Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2012 – Budget annexe de le Régie de l'Eau se présente comme suit :

➔ Section de Fonctionnement : 1 745 000,00 €
➔ Section d'Investissement : 846 139,00 €

La reprise des résultats 2011 du budget annexe de l'eau et leur intégration dans le budget 2012 du budget Annexe de la Régie de l'Eau s'effectuera après l'adoption du Compte Administratif 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Eau du 07 mars 2012,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 7 mars 2012,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 09 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET *(Par pouvoir à M. VALETTE)* - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND *(Par pouvoir à M. MISERY)* - M. Patrice FRAPPAT - Mme Céline LOUBET *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL *(Par pouvoir à Mme COSTE)* - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE *(Par pouvoir à M. PLAGNAT)* Mme Brigitte GONI.

ADOPTE le budget primitif 2012 – budget Annexe de la Régie de l'Eau – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	814 700.00	835 950.00	835 950.00	835 950.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	58 000.00	82 000.00	82 000.00	82 000.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	188 000.00	230 000.00	230 000.00	230 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		33 000.00	33 000.00	33 000.00
Total des dépenses de gestion des services		1 060 700.00	1 180 950.00	1 180 950.00	1 180 950.00
66	CHARGES FINANCIERES	12 200.00	35 000.00	35 000.00	35 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	119 500.00	30 000.00	30 000.00	30 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 202 400.00	1 255 950.00	1 255 950.00	1 255 950.00
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***280 608.17***	***119 050.00***	***119 050.00***	***119 050.00***
042	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***375 000.00***	***370 000.00***	***370 000.00***	***370 000.00***
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***655 608.17***	***489 050.00***	***489 050.00***	***489 050.00***

TOTAL	1 858 008.17	1 745 000.00	1 745 000.00	1 745 000.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	1 745 000.00

REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 549 300.00	1 685 000.00	1 685 000.00	1 685 000.00
Total des recettes de gestion des services		1 549 300.00	1 685 000.00	1 685 000.00	1 685 000.00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 549 300.00	1 685 000.00	1 685 000.00	1 685 000.00
042	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***62 000.00***	***60 000.00***	***60 000.00***	***60 000.00***
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***62 000.00***	***60 000.00***	***60 000.00***	***60 000.00***

TOTAL	1 611 300.00	1 745 000.00	1 745 000.00	1 745 000.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	1 745 000.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	429 050.00

REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	116 152.00	202 000.00	202 000.00	202 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	181 080.00	268 000.00	268 000.00	268 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	599 252.80	265 139.00	265 139.00	265 139.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		896 484.80	735 139.00	735 139.00	735 139.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	160 000.00	51 000.00	51 000.00	51 000.00
Total des dépenses financières		160 000.00	51 000.00	51 000.00	51 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		1 056 484.80	786 139.00	786 139.00	786 139.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	62 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***62 000.00***	***60 000.00***	***60 000.00***	***60 000.00***

TOTAL	1 118 484.80	846 139.00	846 139.00	846 139.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	846 139.00

REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	106 340.00	81 027.00	81 027.00	81 027.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	237 823.95	276 062.00	276 062.00	276 062.00
Total des recettes d'équipement		344 163.95	357 089.00	357 089.00	357 089.00
106	Réserves	70 000.00			
Total des recettes financières		70 000.00			
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		414 163.95	357 089.00	357 089.00	357 089.00
021	***Virement de la section d'exploitation***	***280 608.17***	***119 050.00***	***119 050.00***	***119 050.00***
040	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***375 000.00***	***370 000.00***	***370 000.00***	***370 000.00***
Total des recettes d'ordre d'investissement		***655 608.17***	***489 050.00***	***489 050.00***	***489 050.00***

TOTAL	1 069 772.12	846 139.00	846 139.00	846 139.00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	846 139.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	429 050.00

47. **2012** **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MAISON DES SERVICES PUBLICS (GESTION DES CIMETIÈRES) - SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'HABILITATION FUNÉRAIRE**

Monsieur Frédéric FRAYSSE, Conseiller Municipal Délégué, rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire a prévu la mise en place d'une habilitation dans ce domaine.

Ainsi, aux termes de cette loi, l'ensemble des opérateurs qui exercent l'une des activités funéraires doivent être habilités dans le domaine funéraire. Les prestations du service extérieur des pompes funèbres entrent dans le champ d'application d'une procédure d'habilitation dans le domaine funéraire.

L'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales confirme que le service extérieur des pompes funèbres est une mission de service public qui peut être exercée par une commune, directement ou par voie de gestion déléguée. Les communes ou leurs délégataires ne bénéficient d'aucun droit d'exclusivité pour l'exercice de cette mission.

Il appartient au Conseil Municipal qui souhaite organiser le service extérieur des pompes funèbres sur le territoire de sa commune de délibérer en conséquence, d'arrêter la liste des prestations du service extérieur des pompes funèbres exercées, de définir le mode de gestion de ce service public et de fixer les tarifs des prestations.

Il est précisé que l'habilitation préfectorale (*arrêté préfectoral n° 2006-14-22, agrément préfectoral n°2006/07/114*) arrive à son terme le 29 mai 2012.

La commune a la faculté d'organiser certaines ou la totalité des prestations du service extérieur des pompes funèbres.

Monsieur Frédéric FRAYSSE rappelle donc les délibérations des 25 octobre 1995, 24 avril 1996, 6 décembre 1998, 23 février 2000 et du 6 avril 2006 par lesquelles la commune d'ANNONAY a décidé, en vertu de la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 :

D'EXERCER la mission de service public du service extérieur des pompes funèbres dans les domaines suivants :

Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, opérations d'inhumation, d'exhumation, de dépôt et d'extraction d'urnes et de dispersion des cendres.

Monsieur Eric PLAGNAT

En parallèle de cette délibération très technique sur laquelle nous n'avons pas grand chose à dire, peut-être Monsieur FRAYSSE pourra-t-il me répondre, nous avons été saisis par des habitants d'Annonay et du bassin qui se sont trouvés confrontés lors de moments difficiles avec leur famille aux problèmes d'horaires du cimetière.

Il semblerait effectivement lorsque les cérémonies religieuses ont lieu le matin, qu'elles doivent être menées assez rapidement, qu'il faille être très vigilants sur le temps, ce qui malheureusement est un élément important dans ces moments de deuil, pour faire le deuil justement.

Ces cérémonies doivent donc être rapidement célébrées afin que ce qui se passe ensuite au cimetière soit terminé à midi pile, ceci oblige donc les gens à accélérer les choses dans un moment où le temps fait partie du travail de deuil nécessaire.

Je ne vous demande pas de réponse maintenant mais c'est un point à étudier pour vérifier ce qu'il en est.

Monsieur Olivier DUSSOPT

J'ai été saisi de ces mêmes difficultés à priori rares et ponctuelles, mais la dernière pour laquelle je suis saisi et pour laquelle des vérifications sont en cours, date du mercredi 14 et correspond à la description que vous en avez faite.

J'ai eu le fils du défunt au téléphone le lendemain, des vérifications sont faites pour tirer au clair cette histoire là et faire en sorte que la qualité d'accueil, si les faits décrits sont avérés, soit améliorée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 09 mars 2012,Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de l'habilitation préfectorale telle qu'elle est prévue par la loi du 8 janvier 1993 et le décret d'application n° 95-330 du 21 mars 1995.

PRECISE que ces opérations seront réalisées directement par la commune en régie.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

48. 2012 RESSOURCES HUMAINES - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, expose au Conseil Municipal que l'autorité territoriale doit mettre en œuvre toutes les mesures de prévention appropriées pour assurer les conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver l'intégrité physique et mentale des agents.

Dans ce cadre, le Comité d'Hygiène et de Sécurité de la commune d'Annonay a établi un règlement intérieur de sécurité pour préciser l'application de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité dans la collectivité conformément au Code du Travail.

Ce règlement s'applique à tous les agents employés par la commune d'Annonay, même occasionnels ainsi qu'aux entreprises intervenant pour la collectivité.

Monsieur le Maire ou toute autre personne ayant autorité est tenu et chargé de son application.

Il est précisé que ce règlement a été présenté lors du Comité Technique Paritaire du 08 mars 2012.

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 92-158 du 20 février 1992 complétant le Code du Travail et fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure,

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ce règlement a obtenu un avis favorable et unanime du Comité Technique Paritaire le 08 mars dernier et de la Commission des Finances.

Je préciserai également que nous avons intégré dans ce règlement intérieur ou plutôt mis l'accent deux points en particulier :

1- Concernant les conduites à risques sur le lieu de travail et notamment par absorption de produits alcoolisés ou autres,

2- Tenant à l'intégration et cela fait écho aux questions que vous posiez Madame GONI, du nouveau système qui remplace les bons de blouses par des vêtements de travail mis à disposition par la collectivité et qui apparaissent désormais dans le règlement intérieur.

Ce sont les principales modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 08 mars 2012,Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 09 mars 2012,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes du règlement intérieur de sécurité ci-annexé.

ADOPTE ce règlement intérieur de sécurité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE SÉCURITÉ

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 1

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser, sur certains points, l'application de la réglementation hygiène et sécurité dans la collectivité, conformément au Code du Travail.

Il s'applique à tous les agents employés par la Commune d'ANNONAY même occasionnels, quelle que soit la date de recrutement, ainsi qu'aux entreprises intervenant pour la collectivité.

Le règlement sera remis à chaque agent nouvellement embauché ou changeant de poste.

Le Maire ou toute personne ayant autorité (hiérarchie, encadrement, chef de service ou personnes désignées comme telle), est tenu et chargé de son application.

L'Autorité Territoriale doit mettre en œuvre toutes les mesures de prévention appropriées pour assurer les conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver l'intégrité physique et mentale des agents.

Chaque agent doit prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées (collègues et public) du fait de ses actes ou de ses omissions au travail.

Article 2

Tout accident, même bénin, survenu au cours du travail doit immédiatement être porté à la connaissance du supérieur hiérarchique, du service du personnel en vue de la prise en charge, du Maire ainsi que du Président du CHSCT compétent (et du Centre de Gestion) par l'intermédiaire de la fiche de déclaration d'accident du travail.

Article 3

Tout accident de travail devra faire l'objet d'une analyse destinée à rechercher les causes initiales.

Cette analyse permettra de prendre des mesures préventives d'ordre matériel ou organisationnel.

L'enquête ne sera pas destinée à rechercher un responsable, mais les causes initiales de l'accident.

Article 4

Après en avoir informé son supérieur hiérarchique, tout agent ayant un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé peut se retirer de son poste. Il doit cependant s'assurer que ce retrait ne crée pas pour autrui une nouvelle situation de danger.

Cet avis doit être consigné dans le registre des dangers graves et imminents. Ce registre est à votre disposition sur votre lieu de travail.

Aucune sanction ni retenue de rémunération ne peut être engagée à l'encontre d'un agent qui utilise son droit de retrait dès lors qu'il dispose d'un motif raisonnable. Si un membre du Comité Technique Paritaire constate, par l'intermédiaire d'un agent qui s'est retiré d'une situation de travail, qu'il existe une cause de danger grave et imminent, il en avise immédiatement l'autorité territoriale.

USAGE DES LOCAUX, DES VÉHICULES ET DU MATÉRIEL DE LA COLLECTIVITÉ

Article 5
Les locaux doivent être maintenus en état constant de propreté selon les pratiques et la périodicité définies par l'encadrement.

Les locaux de la Mairie d'Annonay, non ouverts au public, sont réservés exclusivement aux activités professionnelles des agents. Il ne doit pas y être effectué de travail personnel.

Article 6
Tout agent est tenu de conserver en bon état tout le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail. Il ne doit pas utiliser ce matériel à d'autres fins, et notamment à des fins personnelles, (possibilité de définir et/ou d'organiser des règles de prêt de matériel dans la collectivité avec autorisation spéciale).

Article 7
Tout agent ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations, le fonctionnement des machines, des véhicules et dans les systèmes de protection est tenu d'en informer oralement puis par écrit son supérieur hiérarchique. Ces observations relatives aux questions d'hygiène et de sécurité devront être portées sur le registre de santé et de sécurité au travail.

Article 8
Les registres d'observations d'hygiène et de sécurité mis en place dans tous les services doivent être tenus à jour par l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Ce type de registre est un outil de communication qui permet à chaque agent ou usager du service de faire part librement de ses préoccupations, observations et suggestions en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Il est disponible au service du personnel de la mairie d'Annonay ou auprès des ACMO de proximité ou agents de prévention.

Les remarques formulées pourront donner lieu à l'inscription à l'ordre du jour du CHS.

Article 9
Les agents sont tenus d'utiliser les moyens de protection collectifs (garde-corps, carters de protection, système de ventilation,...) et individuels (*Equipement de protection Individuelle* **EPI**) chaussures, gants, lunettes, vêtements, protections respiratoires ou auditives,… mis à leur disposition et adaptés aux risques afin de préserver leur santé et d'assurer leur sécurité, conformément à la réglementation.

Tous les agents qui perçoivent des tenues de travail fournies par la collectivité sont dans l'obligation de les porter dans l'exercice de leurs missions.

Les EPI et les tenues de travail ne doivent pas être utilisées en dehors du service.

Article 10
En cas de réserve confirmée par le médecin de médecine professionnelle et préventive, liée à une réelle gêne pour supporter l'équipement de protection individuelle (chaussures, casques antibruit,…) d'autres modèles doivent être essayés.

A défaut de protection adaptée ou d'autres solutions équivalentes, l'agent sera retiré de la situation de travail à risque, ou l'organisation du travail modifiée.

Article 11
Les équipements de travail et moyens de protection doivent être correctement rangés et entretenus par les utilisateurs, conformément à la notice du fabricant. Ils doivent être vérifiés avant utilisation.

Les EPI et les tenues de travail doivent être nettoyés et changés aussi souvent que nécessaire.

Les EPI et les tenues de travail souillées doivent être stockés dans un compartiment à l'écart des vêtements de ville.

Article 12
Les agents sont tenus de respecter les consignes spécifiques établies par l'employeur (procédures, notes d'information, consignes de sécurité).

Le défaut de port des EPI engage la responsabilité de l'agent.

Le refus du port des tenues de travail et ou des EPI sans motif avéré est passible de sanctions.

Article 13
Chaque équipement de travail et moyen de protection doit être utilisé conformément à son objet.

Article 14
Il est interdit de manipuler les matériels de secours (extincteurs, robinets d'incendie armés, brancards,…) en dehors de leur utilisation normale ou d'en rendre l'accès difficile.

L'ensemble du personnel doit être informé de la localisation des systèmes de sécurité incendie et sera former ou informer pour leur bonne utilisation.

Article 15
Il est interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité.

Articles 15 Bis
Les véhicules et engins de chantiers ne peuvent être conduits que par les agents autorisés et titulaires des permis, autorisation, habilitations et qualifications requises.

Lors de l'utilisation des véhicules de la collectivité, il est rappelé l'obligation de respecter le Code de la Route concernant, notamment, le port de la ceinture de sécurité quelle que soit la longueur du trajet, les limitations de vitesse, le stationnement et l'utilisation du téléphone portable.

HYGIÈNE ET SANTÉ

Article 16
Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement, dans les véhicules ou à son poste de travail sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'emprise de substances stupéfiantes illicites ou dans un état ne permettant pas l'exécution du travail en sécurité pour soi même, le public ou l'entourage professionnel.

Cette interdiction est formulée par le Président par l'intermédiaire ou non d'un supérieur hiérarchique.

Le recours à l'éthylotest est possible pour faire cesser une situation de travail dangereuse dans le cadre des activités suivantes :

- Conduite de véhicules ou d'engins (*)
- Manipulation de machines dangereuses (*)
- Manipulation de substances ou produits dangereux (*)
- etc...

Cette liste peut être complétée par l'autorité territoriale pour ce qui concerne les postes jugés à risques, à condition que le CTP donne son accord.

Le recours à l'éthylotest est réalisé conformément à une procédure définie par la collectivité. (1)

Les personnes autorisées à proposer un éthylotest sont les agents ayant autorité (définir précisément les postes de la collectivité).

L'agent auquel est proposé un éthylotest a la possibilité de se faire assister d'une personne de son choix et a la possibilité de contester les résultats du contrôle effectué au moyen d'une contre expertise.

Article 17
Tout agent en état apparent et supposé d'ivresse devra être retiré de son poste de travail par le Maire ou toute personne ayant autorité. Il devra toutefois rester à disposition dans les locaux de travail. Si toutefois, son état présente un danger pour lui ou les agents qui l'entourent il pourra être pris en charge par les services de secours et dirigé vers une structure adaptée à la demande de la personne ayant autorité.

Article 18
Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer de la drogue ou des substances illicites (psycho stimulantes, hallucinogènes,…) dans les locaux de travail.

Toute personne perturbée qui ne peut accomplir une tache confiée, soupçonnée d'être sous l'emprise de substances stupéfiantes, doit être retirée de son poste de travail. Il sera fait appel à un médecin.

Article 19
L'introduction, la distribution et la consommation de boissons alcoolisées d'origine distillées (ex : pastis, whisky, vodka etc...) sont interdites sur le lieu de travail.

Seule la consommation de vin, de bière, de cidre, de poiré et d'hydromel non additionné d'alcool, en quantité modérée, et dans la limite prévue par le Code de la Route, sera tolérée en prévision d'une consommation au moment des repas dans les lieux prévus à cet effet (salles de restauration)

Par ailleurs, l'organisation de pots conviviaux (uniquement en dehors des horaires de travail) devra faire l'objet d'une demande qui transitera par la chaîne hiérarchique, et d'un accord du service des ressources humaines.

Cet accord sera subordonné aux conditions préalablement énoncées interdiction de servir des alcools d'origine distillés (ex : pastis, whisky, vodka etc...), les organisateurs assureront la responsabilité de la délivrance en quantité modéré d'alcool de type fermenté (ex : vin, cidre, etc...)

Les organisateurs devront dans leur demande, indiquer la date, le lieu (ex :salle de restauration du service XXXXX), l'heure de début, ainsi qu'un horaire estimatif de fin de ce moment de convivialité.

De l'eau fraîche et potable est mise à disposition dans les services et dans les ateliers.

Article 20
Il est interdit de consommer de l'alcool durant les heures de service et dans le cadre des astreintes.

Article 21
Il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent les lieux de travail ainsi que dans les locaux portant affichage.
Précision : Les véhicules de services rentrent dans le cadre des lieux de travail.

Article 22
En application des dispositions légales en vigueur, le personnel est tenu de se soumettre aux visites médicales obligatoires (visite médicale d'embauche, visite médicale annuelle et de reprise,..).

Tout agent qui s'abstient ou qui refuse de se soumettre à la visite médicale engage sa responsabilité et s'expose à des sanctions disciplinaires.

Tout empêchement pour des nécessités de service ou pour des raisons médicales doit être signalé dès que possible à l'encadrement et au service de médecine professionnelle et préventive.

Article 23
Tout agent exposé à des risques spécifiques, est tenu de se soumettre aux obligations de vaccinations prévues par la loi.

Article 24
Tout agent affecté à des travaux insalubres et salissants (définis par la réglementation) doit prendre une douche à la fin de leur journée de travail.

Le temps nécessaire à la douche est pris sur le temps de travail, sans toutefois dépasser 15 minutes par jour.

Des douches sont mises à disposition des agents. Les agents effectuant des travaux salissants doivent utiliser les installations sanitaires prévues à cet effet.

Il est interdit de prendre ses repas sur le lieu direct de l'activité de travail. La « cuisine » est accessible aux agents de la collectivité qui souhaitent prendre leur repas sur place.

Ces locaux doivent être maintenus en état de parfaite propreté.

Article 25
Les armoires individuelles verrouillées, mises à disposition du personnel, pour y déposer vêtements et objets personnels ne doivent être utilisées que pour cet usage. Il est interdit d'y déposer des substances et préparations dangereuses. Elles doivent être maintenues propres par leurs détenteurs.

Les agents doivent conservés les locaux mis à leur disposition dans un bon état de propreté et d'hygiène, y compris les vestiaires et les douches pour les agents concernés.

Article 26
Aucun agent ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire en prenant en considération :

- Le fait qu'il a subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement
- Le fait qu'il a exercé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces agissements
- Ou bien le fait qu'il a témoigné de tels agissements ou qu'il les a relatés.

Article 27
Est également passible de sanctions disciplinaires tout abus d'autorité à caractère sexuel dans le travail.

APPLICATION

Article 28
Un exemplaire du présent règlement est affiché en Mairie et dans tous les lieux de travail de la collectivité.

Il sera notifié à chaque agent et tout nouvel arrivant (y compris en remplacement ou en renfort de courte durée) ou changeant de poste ainsi qu'aux entreprises extérieures intervenant dans le cadre du décret n°92-158 du 20 février 1992.

Pour une meilleure information, le présent document sera mis en circulation dans tous les services de la collectivité et devra être affiché à une place convenable, aisément accessible dans les lieux de travail.

Une copie de ce règlement sera adressée au Président du CHSCT compétent.

Article 29
Dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, l'agent est tenu de respecter les instructions données par son supérieur hiérarchique. Chaque agent doit avoir pris connaissance des consignes affichées et des règles d'hygiène et de sécurité du présent règlement.

Article 30
Le non respect des consignes et des dispositions prévues par ce règlement pourra donner lieu, le cas échéant, à des sanctions disciplinaires prévues par le statut ou à défaut la réglementation.

De plus, le refus d'un agent de se soumettre à ces prescriptions peut entraîner des sanctions disciplinaires et implique une responsabilité morale et professionnelle des agents qui exonère partiellement celle de l'autorité territoriale en cas d'accident.

Article 31
L'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité est un interlocuteur privilégié en matière de prévention des risques professionnels. Il peut être consulté sur toutes les questions relatives à ce sujet.

Article 32
Toute modification de ce règlement fera l'objet d'une information au CHSCT compétent.
Validation en CHSCT le :
Ce règlement entre en vigueur le :
Nom du (ou des ACMO) de la collectivité ou de l'établissement)
Denis SOUVIGNET - ACMO Référent
Téléphone : 04 75 69 39 91 / 06 80 64 82 18

Usage de l'éthylotest

L'agent qui présentera un comportement tel que l'on soit amené à penser qu'il puisse être alcoolisé et qui de surcroît, accomplisse dans le cadre de ses missions un travail dangereux se verra proposé de contrôler son état par le recours à l'usage de l'éthylotest.

(Ce contrôle serra effectué en présence d'un tiers et dans un local en dehors du public).

Le fait de refuser la vérification par l'éthylotest sera considéré à cet instant précis comme une reconnaissance par l'agent de son état d'alcoolémie.

49. 2012 RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EMPLOIS 2012

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, indique au Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés. Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non, est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Il peut être créé à temps complet ou non complet et un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

Le tableau des emplois présenté en annexe 1 est arrêté au 1er janvier 2012. Il reflète l'ensemble des mouvements d'effectifs qui se sont produits au cours de l'année 2011 ainsi que la mise en application de la réglementation notamment concernant la réforme de la catégorie B pour les filières technique, sportive et culturelle.

En prévision des mouvements d'effectifs de l'année 2012 pouvant résulter des avancements de grade, promotion interne, recrutements..., un certain nombre de postes ont été ajoutés au tableau des emplois annexé à la présente délibération comme suit :

Grade	Catégorie	Nombre
Attaché principal	A	3
Rédacteur chef	B	5
Rédacteur principal	B	3

Rédacteur	B	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3
Adjoint administratif de 2ème classe	C	3
Ingénieur	A	1
Technicien principal de 1ère classe	B	2
Technicien principal de 2ème classe	B	3
Technicien	B	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	B	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	2
ATSEM principal 1ère classe	C	1
ATSEM 1ère classe	C	3
Brigadier chef principal	C	1
Garde Champêtre chef	C	1

Par ailleurs, afin de faire face aux besoins du service des Affaires scolaires, il est proposé d'accepter les modifications de la quotité horaire d'un poste à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires en poste à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Deux explications :

1- Sur les modifications de la quotité horaire d'un poste du service des affaires scolaires, il s'agit en fait de redéployer les heures d'un agent parti à la retraite et,

2 - Il est évident que nous ouvrons des postes aujourd'hui, dans la prévision des avancements de grades et que si des agents présents, déjà recrutés en Mairie devaient changer de grade, de catégorie et donc, si vous me permettez l'expression, changer de case dans le tableau des emplois, à l'occasion d'une prochaine délibération, nous réajusterions le cadre d'emplois et les grades desquels ils seraient sortis pour tenir compte de leurs changements.

Monsieur Eric PLAGNAT

Juste un constat et une question.

Effectivement, on peut faire le constat que concernant le personnel titulaire ce sont 21 postes supplémentaires qui ont été ouverts en 1 an …

Les postes sont souvent ouverts, très peu souvent fermés, la simple comparaison entre les postes au 1er janvier de chaque année le montre, puisque l'on devrait avoir un nombre de postes équivalents même s'ils avaient été redéployés différemment et là, nous avons bien 21 postes de plus donc l'on va au-delà du simple redéploiement puisqu'au 31 décembre on devrait revenir au même niveau en refermant les postes de 2011 qui avaient été ouverts et cela ne se passe pas...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Justement, c'est ce que nous ferons comme je vous l'ai dit, nous avions en 2009, 363 postes créés mais pourvus qu'à 80 % aujourd'hui, nous sommes avec les 21 que nous proposons de créer, sur un total de 345 mais qui sera ramené autour de 320 une fois que nous aurons tenu compte des mouvements ou non des agents.

Monsieur Eric PLAGNAT

Et puis une question, en comparant le nombre des personnels non-titulaires, nous étions à 24 l'an dernier, 21 cette année donc une baisse, pourtant il semblerait que dans le budget que vous venez de voter, la ligne de rémunération des non-titulaires pour le coup augmente de 10 % entre 2012 et 2011 alors qu'il y a moins d'emplois au tableau des effectifs des non-titulaires, cela signifie-t-il que du personnel non-titulaire va être recruté en 2012 ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Au moins un effectivement pour faire du pilotage d'opération en matière d'urbanisme et d'urbanisme opérationnel, sur le PNRQAD et le Quartier de Fontanes personne que nous n'avons pas encore recrutée et que si nous recrutons, nous le ferons sur un CDD de 3 ans puisque c'est la durée qui correspondra à la mission dont on a besoin.

Monsieur Eric PLAGNAT

Donc, si on élimine une augmentation de 3 % qui pourrait être légitime sur l'existant, même en étant un petit peu large, cela représenterait 1.60 000 M€, on va passer à 1.137 M€ cela veut donc dire 70 000 € supplémentaires alors que l'année est déjà bien entamée, cela fait cher pour un pilote, peut-être d'avion ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

D'abord vous imaginez bien qu'un chargé d'opération sur une mission de ce niveau ne sera pas recruté sur un équivalent cadre C mais plutôt sur un équivalent cadre A...

Monsieur Eric PLAGNAT

A 70 000 € pour 6 mois c'est beaucoup.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ce n'est pas parce-que, et vous le savez fort bien, nous inscrivons une somme que nous la dépensons.

Par ailleurs, nous avons gardé une marge et une prévision y compris pour recruter d'éventuels CDD en cas de remplacement, soit de longue maladie, soit de maternité, pour lesquelles nous sommes assurés mais pour lesquelles le remboursement de l'assurance a un différentiel, il y a donc une marge de sécurité dans le budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispo sitions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 09 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET *(Par pouvoir à M. VALETTE)* - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND *(Par pouvoir à M. MISERY)* - M. Patrice FRAPPAT - Mme Céline LOUBET *(Par pouvoir à Mme SCHERER)* - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON Mme Francine SIEGEL *(Par pouvoir à Mme COSTE)* - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE *(Par pouvoir à M. PLAGNAT)* Mme Brigitte GONI.

APPROUVE le tableau des emplois au 1er janvier 2012 annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant**.**

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JANVIER 2012 (titulaires)

Grades ou emplois	Catégorie	créé	pourvu	Dont TNC	Dont Mise à dispo
ADMINISTRATIF					
Emploi de direction		**1**	**0**		
Directeur Général des services 10 à 20,000 hab,	A	1	0		
Attachés territoriaux		**12**	**9**		
Attaché principal	A	5	4		
Attaché	A	7	5		
Rédacteurs territoriaux		**18**	**12**	**0**	**0**
Rédacteur chef	B	9	6		
Rédacteur principal	B	3	2		
Rédacteur	B	6	4		
Adjoints administratifs territoriaux		**49**	**40**	**0**	**0**
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	7	5		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	7	6		
Adjoint administratif 1ère classe	C	14	11		
Adjoint administratif 2ème classe	C	21	18	0	1
Sous-total		**80**	**61**	**0**	**0**

Grades ou emplois	Catégorie	créé	pourvu	Dont TNC	Dont Mise à dispo
TECHNIQUE					
Ingénieurs territoriaux		8	5	0	0
Ingénieur principal	A	6	4		
Ingénieur	A	2	1		
Techniciens territoriaux		13	10	0	0
Technicien principal de 1ère classe	B	5	4		
Technicien principal de 2ème classe	B	5	4		
Technicien	B	3	2		
Agents de maîtrise territoriaux		45	36	0	0
Agent de maîtrise principal	C	22	17		
Agent de maîtrise	C	23	19		
Adjoints techniques territoriaux		123	111	17	5
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	15	13	0	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	20	16	1	
Adjoint technique de 1ère classe	C	11	8		
Adjoint technique de 2ème classe	C	77	74	16	5
Sous total		**189**	**162**	**17**	**5**
SPORTIF					
Educateurs territoriaux des A,P,S,		6	4	0	0
Educateur des A.P.S. principal de 1ème classe	B	3	3		
Educateur des A.P.S. principal de 1ème classe	B	1	0		
Educateur des A.P.S.	B	2	1		
Sous total		**6**	**4**	**0**	**0**

Grades ou emplois	Catégorie	créé	pourvu	Dont TNC	Dont Mise à dispo
CULTUREL					
Emplois musique		18	17	11	0
Professeur d'enseignement artistique hors normale	A	1	0		
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	1	1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	15	15	9	
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	1	
Emplois archives		1	1	0	0
Attaché de conservation de cl normale	A	1	1		
Sous total		19	18	11	0
SOCIAL					
Agents spécialisés des écoles maternelles		18	13	10	
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	0	0	
ATSEM principal de 2ème classe		5	2	1	
ATSEM 1ère classe	C	12	11	9	
Sous total		18	13	10	

Grades ou emplois	Catégorie	créé	pourvu	Dont TNC	Dont Mise à dispo
ANIMATION					
Adjoints d'animation		1	1	0	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	1	1		
Sous total		1	1	0	0

POLICE MUNICIPALE					
Chefs de sercive de police municipale		1	1	0	0
Chef de service de police municipale de classe sup	B	1	1		
Agents de police municipale		8	5	0	0
Chef de police	C	1	0		
Brigadier chef principal	C	4	3		
Brigadier	C	1	1		
Gardien	C	2	1		
Garde champêtre		2	1	0	0
Garde champêtre chef	C	1	0		
Garde champêtre principal	C	1	1		
Sous total		**11**	**7**	**0**	**0**

SOUS TOTAL TITULAIRES		**324**	**266**	**38**	**5**
SOUS TOTAL NON TITULAIRES		**21**	**21**	**0**	**0**

TOTAL GENERAL		345	287	38	5

ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1ER JANVIER 2012

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	NOMBRE	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
Attaché territorial	1	A	ADM	861	art3 al5
Attaché territorial	1	A	ADM	728	art3 al5
Attaché territorial	1	A	ADM	572	art3 al5
Attaché territorial	1	A	COM	334	art3al1
Collaborateur de cabinet	1	A	CAB	710	art110 (loi 26/01/1984)
Rédacteur	2	B	ADM	398	art3 al5
Assistant d'enseignement artistique	4	B	CULT	343	art3 al1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	2	B	CULT	350	art3 al1
Technicien supérieur	1	B	TECH	439	art3al1
Technicien supérieur	1	B	TECH	431	art3al1
Adjoint administratif 2ème cl	1	C	TECH	354	art3 al1
Adjoint administratif 2ème cl	1	C	ADM	295	art3 al1
Adjoint administratif 2ème cl	1	C	ADM	350	art3 al1
Adjoint technique 2ème cl	1	C	CULT	295	art3 al1
Adjoint technique 2ème cl	1	C	SPORT	295	art3 al1
Adjoint technique 2ème cl	1	C	SPORT	295	art3 al1
Adjoint technique 2ème cl	1	C	SPORT	295	art3 al1
TOTAL GENERAL	21				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM :	Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
FIN :	Financier
TECH :	Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
URB :	Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV :	Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
COM	Communication
S :	Social (dont aide sociale)
MS :	Médico-social
MT :	Médico-technique
SP :	Sportif
CULT :	Culturel (dont enseignement)
ANIM :	Animation
RS :	Restauration scolaire
ENT :	Entretien
CAB :	Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel*

3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emploi permanent à temps non complet (-31H30) dans les communes de -2000 habitants*

38 : article 38 (*recrutement direct en catégorie C*

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (*précisez*)